Commission canadienne du lait
Canadian Dairy Commission

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT
RAPPORT ANNUEL
09 10

Canada

MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et,
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission
Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs
Intégrité, leadership, respect et dignité, professionnalisme.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications
Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : (613) 792-2000
ATS : (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : ccl-cdc@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.
No de catalogue : A88-2010
ISBN A88-2010F-PDF978-1-100-95319-9

Conception et production :
Element Design and Communications

Impression : Solisco Tri-Graphic, imprimé au Canada.

Photos : François Pellerin

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre 2

L'industrie laitière canadienne 4
- Faits saillants de 2009-2010 5
- Production laitière 6
- Transformation du lait 7
- Marchés du lait 7
- Utilisation du lait par classe 9

La Commission canadienne du lait 10
- Conseil d'administration 11
- Commissaires 12
- Comités 14
- Gouvernance de la société 17

Activités 18
- Présidence du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) 19
- Établissement et ajustement des quotas 19
- Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs 21
- Établissement des prix 22
- Vérification et évaluation des programmes 23
- Importations 24
- Exportations 25
- Soutien à l'industrie 25

Programmes 26
- Programmes intérieurs de saisonnalité 27
- Programme de retrait des surplus 28
- Programme de marketing du lait 28
- Programme de permis des classes spéciales de lait 28
- Programme d'innovation en matière de produits laitiers 29
- Programme de bourses 30

Rendement et objectifs 32
- Réalisations de 2009-2010 33
- Perspectives 37
- Objectifs pour la période allant de 2010-2011 à 2014-2015 39

Rapport financier 42
- Rapport de gestion 43
- Responsabilité de la direction relative aux états financiers 49
- Rapport du vérificateur 50
- États financiers 51
- Notes afférentes aux états financier 55
- Tableau détaillé des opérations 67

Annexes 68
- Annexe 1, Système harmonisé de classification du lait 69
- Annexe 2, Lexique 71

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2009-2010. Alors que l'année touche à sa fin, la Commission canadienne du lait (CCL) se trouve en bonne situation financière et a réalisé presque tous les objectifs qu'elle s'était fixés. Si tous les objectifs n'ont pas été atteints, c'est soit parce que l'industrie n'est pas prête à aller de l'avant dans certains dossiers, soit en raison de nouvelles orientations dictées par la conjoncture. Dans l'ensemble, la CCL a continué à aider l'industrie laitière canadienne à surmonter les nombreux défis qui se présentent à elle.

Sur la scène internationale, les prix des produits laitiers se sont quelque peu rétablis parallèlement à la reprise de l'économie mondiale ébranlée par la récession en 2008. Les prix des classes de lait qui sont basés sur les prix internationaux ou états-uniens ont suivi la même tendance, mais la remontée n'a pas été suffisante pour rehausser les revenus des producteurs laitiers canadiens.

Au sein de l'industrie laitière canadienne, la tendance à l'harmonisation observée l'an dernier s'est maintenue en 2009-2010. Les discussions sur l'harmonisation de l'attribution du lait aux usines laitières du Québec et de l'Ontario se sont interrompues, mais les provinces Maritimes continuent de réaliser des progrès dans ce dossier. Quatre provinces de l'Est ont harmonisé la plupart de leurs politiques sur le quota des producteurs et une cinquième province se joindra à elles au courant de la prochaine année laitière. La CCL a participé à chacune de ces initiatives.

La demande pour les produits laitiers a augmenté en 2009-2010. La production de lait de transformation a atteint 50,94 millions d'hl contre 49,90 millions d'hl en 2008-2009. En décembre 2009, la CCL a annoncé que les prix de soutien de la poudre de lait écrémé et du beurre ne changeraient pas au 1er février 2010, l'état des marchés et les coûts de production du lait ne justifiant pas un tel changement.

Parmi les faits saillants de l'année, il faut signaler la signature, le 15 mars 2010, du nouvel Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada. Cette entente fédérale-provinciale vient remplacer l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Elle permet à l'Organisme de supervision qui veille à l'application de l'entente de réagir avec davantage de souplesse aux changements qui touchent l'industrie.

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier les intervenants de l'industrie, les gouvernements provinciaux et nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et des autres agences du portefeuille de leur précieuse collaboration. Je suis aussi reconnaissant envers les employés de la CCL qui ont géré nos opérations de façon efficace et équitable.

Pour conclure, je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, d'appuyer le travail de la CCL.

Le président,

Randy Williamson

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

De gauche à droite, les vérificateurs Juan Gong, Phil Rebus, Vanessa Lecavalier et Peggy Ritchie

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'échelonnent sur « l'année laitière » qui débute le 1er août et prend fin le 31 juillet. La plupart des politiques laitières émanent du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), un comité fédéral-provincial. Au Canada, l'industrie laitière est régie par la gestion de l'offre qui cherche à équilibrer l'offre de lait cru et la demande au moyen de quotas de production. Le quota pour le lait de transformation qui entre dans la composition de produits laitiers tels le beurre, le fromage et le yogourt s'appelle le quota de mise en marché, ou QMM. La réglementation des prix et la protection du marché intérieur sont d'autres éléments importants de la gestion de l'offre.

FAITS SAILLANTS DE 2009-2010

- En mars 2010, la Commission a signé l'entente fédérale-provinciale intitulée Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada. Celle-ci remplace l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui régissait la mise en commun des revenus et des marchés entre les producteurs des Maritimes, du Québec et de l'Ontario depuis 1996. Cette nouvelle entente reflète mieux la situation actuelle et permettra de mieux s'adapter à un environnement changeant.
- Dans le but de réduire les stocks de beurre, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a gelé pendant six mois le quota de mise en marché (QMM). C'est pourquoi les hausses de quota automatiques n'ont pas été appliquées en février, en avril et en juin 2010.
- Le CCGAL a approuvé les changements du Système harmonisé de classification du lait qui ont déplacé les nutraceutiques de la classe 4(a)1 à la classe 4(m) à compter du 1er décembre 2009. Il a aussi prolongé l'admissibilité des produits de crème glacée de fantaisie à la classe 5(c) jusqu'au 31 décembre 2010.
- En mars 2010, la CCL s'est jointe à FIL-IDF Canada, les Producteurs laitiers du Canada et l'Association des transformateurs laitiers du Canada pour organiser une conférence sur le développement durable dans le secteur laitier et l'environnement.
- Le CCGAL a confié au Comité des marchés le mandat d'examiner, à compter de février 2010, les prix de la classe 4(a)1 tous les trois ou quatre mois en vue d'établir des prix basés sur les conditions du marché.
- La CCL a admis six projets au Fonds d'investissement partagé. Le financement engagé dans le cadre de ce programme s'est élevé à 0,5 million de dollars pendant l'année laitière 2009-2010.
- En juin, le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Gerry Ritz, a annoncé le renouvellement pour trois ans du mandat de Monsieur Randy Williamson à la présidence de la CCL et du mandat du commissaire Monsieur Gilles Martin.
- Réuni en juillet 2010, le CCGAL a voté en faveur de la prolongation du Programme d'innovation en matière de produits laitiers jusqu'au 31 juillet 2011.
- Lors de la même réunion, le CCGAL a demandé à la CCL de diriger les discussions entre les offices provinciaux, les gouvernements provinciaux et les Producteurs laitiers du Canada sur la création d'une mise en commun nationale du lait. Son premier objectif sera d'établir un plan de travail et un calendrier pour les négociations.

- La CCL a livré 110 tonnes de poudre de lait à Haïti par l'intermédiaire de plusieurs organismes de secours alimentaire pour appuyer les initiatives auprès des sinistrés du séisme dévastateur. Les producteurs ont consenti à ne recevoir aucun paiement pour les ingrédients laitiers et les transformateurs ont traité gratuitement la poudre de lait.
- À la fin de l'année laitière, les besoins canadiens s'élevaient à 51,06 millions d'hl, en hausse de 2,04 % par rapport à l'année antérieure.

PRODUCTION LAITIÈRE

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2009. Elle a généré des recettes monétaires agricoles de 5,5 milliards de dollars, ce qui la place au troisième rang après les grains et les viandes rouges.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2009-2010, le Canada comptait 13 214 fermes laitières. En dépit de la baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les exploitations laitières se sont agrandies tout en devenant plus efficaces. La production moyenne par ferme pendant l'année laitière 2009-2010 était de 6 324 hectolitres, ce qui représente une hausse de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Selon les données de *Canadian Dairy Herd Improvement*, la production annuelle d'une vache laitière canadienne s'élève à 9 592 kg de lait.

Pendant l'année laitière 2009-2010, 81,2 % des fermes laitières se trouvaient au Québec et en Ontario, 13,2 % dans les provinces de l'Ouest, et 5,6 % dans les provinces de l'Atlantique.

NOMBRE DE FERMES ET DE VACHES, ET PRODUCTION TOTALE

2005-2006 à 2009-2010

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (milliers)	Production totale* (millions d'hl)
2005-2006	15 522	1 019,1	80,64
2006-2007	14 660	1 004,8	80,77
2007-2008	14 036	998,5	83,40
2008-2009	13 587	978,4	82,90
2009-2010	13 214	981,0	83,56

*À 3,6 kg de matière grasse par hl

NOMBRE DE FERMES LAITIÈRES EN 2009-2010

Terre-Neuve-et-Labrador	35
Île-du-Prince-Édouard	213
Nouvelle-Écosse	253
Nouveau-Brunswick	231
Québec	6 492
Ontario	4 243
Manitoba	388
Saskatchewan	202
Alberta	615
Colombie-Britannique	542
TOTAL	13 214

TRANSFORMATION DU LAIT

Au cours de l'année civile 2009, quelque 452 usines de transformation laitière (dont 272 usines enregistrées auprès des autorités fédérales) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 13,6 milliards de dollars*, soit 15 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Durant cette même période, 22 730 travailleurs œuvraient dans le secteur de la transformation laitière.

* Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par AAC.

MARCHÉS DU LAIT

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les crèmes et les laits aromatisés; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Au cours de l'année laitière 2009-2010, le marché du lait de consommation représentait environ 39 % des livraisons totales par les producteurs, soit 32,62 millions d'hectolitres*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 61 % des livraisons totales des producteurs, soit 50,94 millions d'hectolitres*.

* À 3,6 kg de matière grasse par hl

PARTS DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES AU CANADA (%) SELON LA VALEUR EN 2009

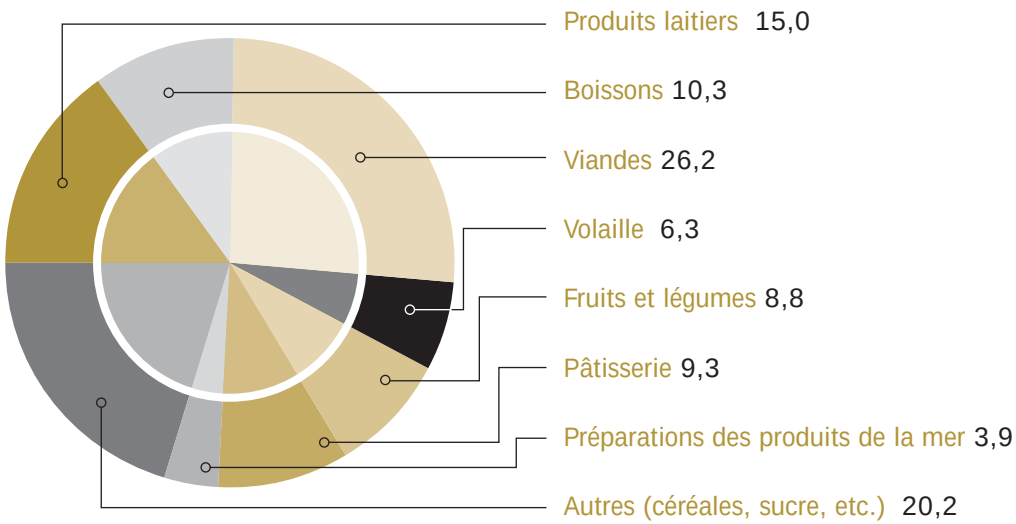

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2009-2010 (millions d'hl)

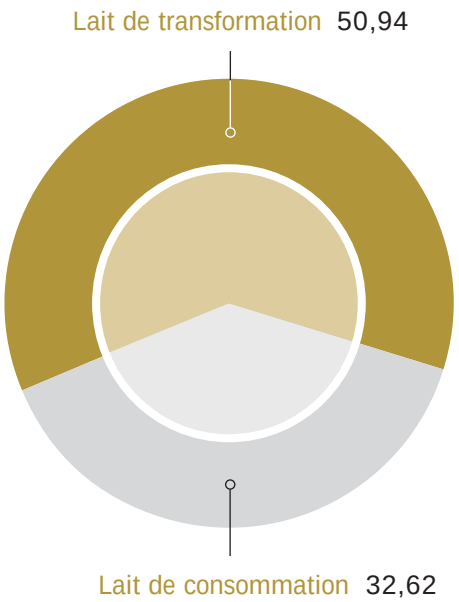

Marché des ingrédients laitiers

La vigoureuse reprise économique du Canada au début de 2010, jumelée au lancement opportun du Fonds d'investissement partagé (FIP) de la CCL, a aidé à créer de nouveaux débouchés pour les ingrédients laitiers canadiens.

Au cours de l'année laitière 2009-2010, on a observé une augmentation de l'utilisation d'ingrédients laitiers dans les aliments préemballés tels que les repas et desserts congelés, les biscuits, les mélanges à crêpes et à gaufres et les produits du chocolat. Les transformateurs ont connu une hausse sensible de la demande pour le beurre, la crème, la poudre de lait écrémé et la poudre de lait entier. Plus de 30 soumissions ont été présentées aux responsables du nouveau Fonds d'investissement partagé, dont six qui ont été retenues. Le financement accordé par la CCL dans le cadre du FIP pendant l'année laitière 2009-2010 a totalisé 0,5 million de dollars.

Les bénéficiaires du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) ont utilisé l'équivalent de 6,71 millions d'hl de lait (à 3,6 kg de matière grasse par hl) en ingrédients laitiers ce qui représente une augmentation de 4,8 % par rapport à l'année antérieure.

La reprise de la croissance dans l'utilisation des ingrédients laitiers pendant la dernière année laitière témoigne de l'importance des programmes et des initiatives de marketing de la CCL qui encouragent les transformateurs laitiers et alimentaires du Canada à innover et à être concurrentiels.

PRODUCTION DE LAIT* (millions d'hl)

Province	2008-2009			2009-2010		
	Consommation	Transformation	Total	Consommation	Transformation	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	0,37	0,15	0,52	0,38	0,13	0,51
Île-du-Prince-Édouard	0,15	0,93	1,08	0,16	0,95	1,11
Nouvelle-Écosse	1,11	0,72	1,83	1,10	0,74	1,84
Nouveau-Brunswick	0,73	0,71	1,44	0,71	0,73	1,44
Québec	7,46	23,82	31,28	7,20	24,82	32,02
Ontario	13,03	13,98	27,01	13,03	14,21	27,24
Manitoba	1,37	2,03	3,40	1,36	1,96	3,32
Saskatchewan	0,71	1,75	2,46	0,72	1,61	2,33
Alberta	3,97	2,91	6,88	3,95	2,91	6,86
Colombie-Britannique	4,10	2,90	7,00	4,01	2,88	6,89
Total	33,00	49,90	82,90	32,62	50,94	83,56**

* Avant la mise en commun. Les données de ce tableau ont été converties de kilogrammes de matière grasse en hectolitres dans un rapport de 3,6 kg de m.g. par hectolitre.

** Ce total n'est pas comparable aux données de la page 9 car il ne tient pas compte du lait fourni aux banques d'alimentation, du lait vendu dans les foires et des pertes.

UTILISATION DU LAIT PAR CLASSE

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Le lait vendu aux transformateurs est classé selon un système harmonisé de classification basé sur son utilisation finale (voir l'annexe 1). Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait. Le tableau suivant illustre l'utilisation par classe du lait produit au Canada en 2009-2010.

Classe	Millions d'hl	% du lait total
1	24,67	29,6
2	6,25	7,5
3(a) et 3(b)	28,75	34,5
4(a) et 4(a)1	15,31	18,4
4(b), 4(c), 4(d), 4(m)	0,95	1,1
5(a), 5(b), 5(c)	6,71	8,0
5(d)	0,72	0,9
TOTAL	83,36	100,0

De gauche à droite, Francis Charette, Stéphane Loyer et Linda Giancristofaro, agents du Programme de permis des classes spéciales de lait

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Adrienne Lachapelle, agente du Programme de permis des classes spéciales de lait et Lindsay Fleming, adjointe administrative

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi la Commission de révision agricole du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada et le Conseil des produits agricoles du Canada.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les coûts liés aux activités de marketing de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission, dont les bureaux sont situés à Ottawa en Ontario, compte 60 employés.

Puisque le succès de la CCL dépend du souci d'excellence de ses employés, elle encourage et appuie un rendement individuel et organisationnel supérieur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CCL, qui est composé du président, du commissaire et du chef de la direction, est dénommé la Commission. La Commission se réunit toutes les quatre à six semaines. Dans le cadre de son administration générale, le conseil d'administration doit :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets de la CCL, en consultation avec la haute direction;
- revoir trimestriellement les états financiers de la CCL;
- approuver le rapport annuel et les états financiers de fin d'exercice, ces derniers étant vérifiés par le Vérificateur général du Canada;
- veiller à la reddition de comptes au moyen de vérifications et d'évaluations internes des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait au moins quatre fois par année;
- recevoir le rapport de vérification du Vérificateur général sur les états financiers de la Commission canadienne du lait ainsi que le rapport de l'examen spécial réalisé par le Vérificateur général au moins tous les dix ans, et en assurer le suivi.

Le président est responsable de diriger la Commission et de veiller à ce que ses activités favorisent les intérêts à long terme de la société. Son premier rôle est de présider la Commission et de veiller à ce qu'elle remplisse son mandat. Il assure aussi la liaison avec le ministre.

Le commissaire veille avec le président à ce que la Commission fonctionne bien, à ce qu'elle respecte ses obligations et ses responsabilités, et à ce qu'elle réalise son mandat. Il assume aussi le rôle du président lorsque celui-ci est absent et à ce titre, détient tous les pouvoirs et toutes les responsabilités du président.

Le chef de la direction fait des recommandations touchant la planification et veille à la mise en œuvre du plan stratégique et du Plan d'entreprise une fois que celui-ci a été approuvé par le Conseil du Trésor. Il veille à la prestation des programmes à l'industrie laitière et à la conformité de la CCL aux politiques gouvernementales pertinentes. Le chef de la direction est le premier intermédiaire entre la CCL, les intervenants de l'industrie laitière et les gouvernements.

Les membres de la Commission comptent de nombreuses années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs formations sont le gage d'une approche équilibrée face aux objectifs des divers intervenants de l'industrie.

COMMISSAIRES

Président (reconduit le 1er août 2010 pour un mandat de trois ans)

Randy Williamson

M. Williamson possède un diplôme en marketing de l'université de Western Ontario et un diplôme en ventes et marketing de l'université de la Colombie-Britannique. Il a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur de la transformation laitière. Sa carrière, qui a débuté en 1974 chez *Fraser Valley Milk Producers*, s'est poursuivie en 1986 chez *Dairyland Foods* puis en 1992 chez *Dairyworld Foods* pour se terminer chez Saputo chez qui il a travaillé de 2001 jusqu'à sa retraite en 2006.

M. Williamson a siégé à de nombreux conseils d'administration notamment en tant que directeur du Conseil national de l'industrie laitière (1990-2006), directeur du *Nova Scotia Dairy Council* (1998-2005) et président du *British Columbia Dairy Council* (1994-1996).

Commissaire (reconduit le 1er août 2010 pour un mandat de trois ans)

Gilles Martin

M. Martin détient un diplôme d'études post-secondaires de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. Il œuvre dans le secteur de la production laitière depuis 1977 et exploite une ferme laitière à Rivière-Ouelle au Québec.

Depuis 20 ans, M. Martin est un membre respecté de l'Union des producteurs agricoles, où il a occupé, entre autres, le poste de président de son syndicat régional d'agriculteurs, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud. Il était également membre du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de la Côte-du-Sud. Il est présentement président et membre fondateur du Centre de développement bioalimentaire du Québec, un centre de recherche agroalimentaire, ainsi que membre du conseil d'administration de la coopérative agroalimentaire Groupe Dynaco.

Chef de la direction (reconduit le 7 octobre 2008 pour un mandat de trois ans)
John Core

M. Core détient une maîtrise de l'université de Guelph. En début de carrière, il a enseigné à Ridgetown College, en Ontario. Il a ensuite acquis et exploité avec ses frères une ferme de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a siégé au conseil d'administration de *Dairy Farmers of Ontario (DFO)* de 1981 à 2001. Il a été président de *DFO* de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, agissant à titre de président de 1999 à 2001. Il siège aujourd'hui aux conseils d'administration de l'hôpital de Guelph et de la *Royal Agricultural Winter Fair*.

John Core, chef de la direction; Randy Williamson, président; Gilles Martin, commissaire

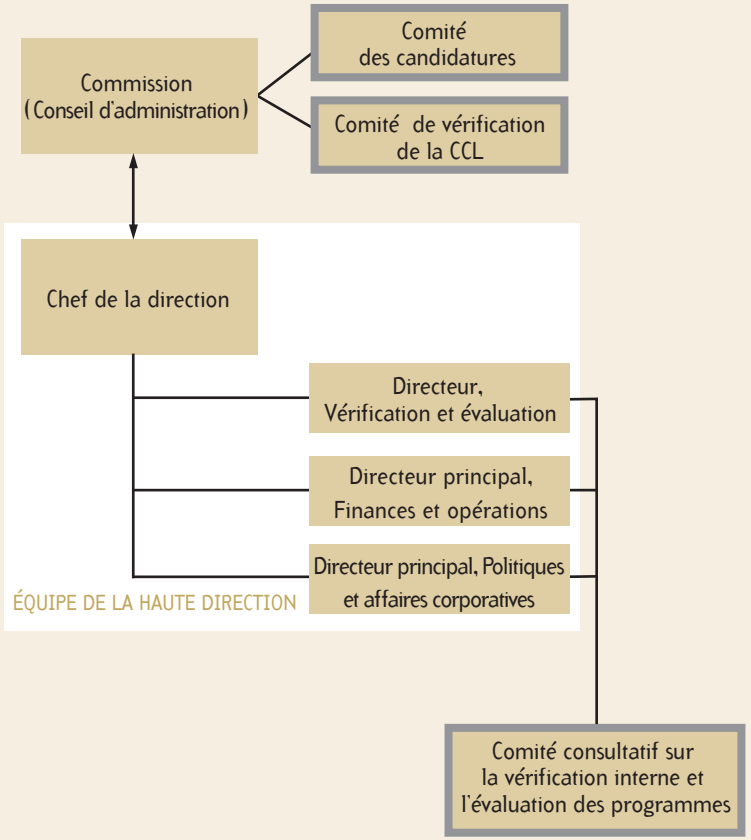

COMITÉS

Comité de vérification

Activités

Le Comité s'est réuni chaque trimestre pour revoir les états financiers et recevoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes. Les plans de travail annuels et les rapports d'étape sont présentés au Comité.

Membres

- Commissaire (président)
- Président
- Chef de la direction

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes

Activités

Le Comité s'est réuni périodiquement pour revoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes. Il a établi les plans de travail annuels et fait rapport des progrès au Comité de vérification.

Membres

- Chef de la direction (président)
- Directeur, Vérification et évaluation
- Gestionnaire, Évaluation
- Gestionnaire, Rapports financiers, comptabilité et trésorerie
- Directeur principal, Finances et opérations
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Équipe de la haute direction

Activités

L'équipe de la haute direction est responsable des opérations quotidiennes de la Commission canadienne du lait.

Membres

- Chef de la direction (président)
- Directeur, Vérification et évaluation
- Directeur principal, Finances et opérations
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Comité des candidatures

Activités

Le Comité s'est réuni en février 2010 et a adressé une recommandation au bureau du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les mandats du président et du commissaire qui prenaient fin en juillet 2010.

Membres

- Membre du conseil d'administration de la Commission (président)
- Directeur principal, Politiques et affaires corporatives
- Directeur exécutif, Producteurs laitiers du Canada
- Président et chef de la direction, Association des transformateurs laitiers du Canada
- Représentant au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait de l'Association des consommateurs du Canada

1.

2.

3.

1. **Politiques et affaires corporatives**, de gauche à droite : **Gilles Froment**, directeur principal, Politiques et affaires corporatives; **Cesarea Novielli**, conseillère en ressources humaines; **Benoît Basillais**, chef, Politiques et économie; **Chantal Paul**, chef, Communications et planification stratégique; **Danie Cousineau**, secrétaire à la Commission

2. **Finances et opérations**, de gauche à droite : **Roger Heard**, agent principal, Opérations commerciales, **Josée Pigeon-Laplante**, gestionnaire intérimaire, Programme de permis des classes spéciales de lait; **Mark Lalonde**, chef, Programmes de marketing; **Laval Létourneau**, chef, Opérations commerciales; **Gaëtan Paquette**, directeur principal, Finances et opérations; **Chantal Laframboise**, gestionnaire, Mises en commun et administration; **Richard Rancourt**, chef, T.I.; **Andre Berckmans**, gestionnaire, Rapports financiers, comptabilité et trésorerie

3. **Vérification et évaluation**, de gauche à droite : **Robert Hansis**, directeur, Vérification et évaluation; **Hossein Behzadi**, gestionnaire, Vérification des programmes; **Nelson Coyle**, gestionnaire, Évaluation; **Indira Gangasingh**, gestionnaire, Services de certification (absente de la photo).

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

En 2009-2010, la Commission a pris les mesures suivantes pour veiller à la reddition de comptes :

- Elle a tenu sa troisième assemblée annuelle publique à Ottawa en janvier.
- Elle a complété le processus d'évaluation du rendement du conseil d'administration. L'évaluation a conclu que le conseil d'administration est efficace. Les résultats ont été transmis au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de même qu'au Secrétariat du Conseil du Trésor.
- La Commission a mis à jour le Profil des risques de l'entreprise. Il s'agit d'un document interne qui est revu au moins une fois par année par la direction de la CCL (la dernière révision remonte à janvier 2010). Il fait état des risques qui, selon les gestionnaires et les directeurs, pourraient nuire à la réalisation du mandat de base ou des objectifs de la CCL. Ce profil définit chaque risque et décrit les mesures qui ont été mises en place pour le gérer, ainsi que les stratégies de gestion du risque additionnelles et le groupe responsable de leur mise en oeuvre. On tient compte de ce profil dans le cadre de l'analyse environnementale de la séance de planification stratégique.
- Elle a approuvé le Plan stratégique de la CCL pour l'année 2010-2011. En février, le Conseil d'administration et les gestionnaires de la CCL se réunissent pour une séance de planification stratégique de laquelle est issue le document interne intitulé Plan stratégique. Le plan stratégique identifie les buts, les objectifs et les activités de l'année à venir en associant une échéance, un indicateur de rendement et un responsable à chacun. Ces renseignements sont repris dans le Plan d'entreprise.
- La Commission a approuvé le rapport annuel et les états financiers de l'année laitière 2009-2010, ainsi que le budget de l'exercice financier 2010-2011.
- Les vérifications internes réalisées au cours de l'année ont porté sur l'acquisition et la façon de disposer du matériel informatique et des logiciels, le système de permis des classes spéciales de lait, la gestion des emprunts de la CCL et le Programme de bourses de la CCL.
- Par ailleurs, le Programme de bourses, le Programme de reconnaissance des employés et les services internes de la CCL ont fait l'objet d'une évaluation de programme.
- Un processus formel a été mis en place pour assurer le suivi des recommandations issues des vérifications internes et des évaluations de programmes. L'équipe de la haute direction revoit régulièrement les mesures qui sont prises et fait rapport au Comité de vérification une fois que toutes les recommandations ont été mises en œuvre.
- La Commission a collaboré étroitement avec d'autres agences du gouvernement pour faire modifier la *Loi sur la Commission canadienne du lait* de manière à changer sa structure de gouvernance. Les modifications proposées consisteraient à retirer le poste de chef de la direction du conseil, à créer un poste de vice-président à temps partiel et à créer un poste de chef de la direction à temps plein qui ne ferait pas partie du conseil. Ces recommandations ont été soumises à l'étude du gouvernement.
- En décembre 2009, le chef de la direction et le président ont assisté à l'atelier pour les chefs de direction et présidents des sociétés d'État, une formation organisée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ils ont été informés des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi d'exécution du budget*, des exigences relatives aux rapports financiers, de la gestion des risques financiers, des dossiers sur le commerce, et des processus de nomination et de rémunération des dirigeants des sociétés d'État.

ACTIVITÉS

Nicole Bilodeau, Agente, Mise en commun et trésorerie

Le mandat de la Commission canadienne du lait (CCL) comprend l'élaboration de politiques laitières, le suivi de la demande et l'ajustement de l'offre dans le secteur laitier, la facilitation des discussions au sein de l'industrie et la mise en commun des revenus et des marchés du lait.

PRÉSIDENCE DU COMITÉ CANADIEN DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DE LAIT (CCGAL)

Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il comprend des représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que des représentants sans droit de vote des organisations nationales des consommateurs, des transformateurs et des producteurs. En sa qualité de président du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.

Les membres du CCGAL réunis le 21 juillet 2010 ont renouvelé le Programme d'innovation en matière de produits laitiers pour un an et consenti à ce que les augmentations de quota associées à ce programme soient partagées à l'échelle nationale à la fin de l'année laitière 2010-2011. À la même réunion, ils ont invité la CCL à diriger les discussions entre les offices provinciaux, les gouvernements provinciaux et les Producteurs laitiers du Canada sur la création d'une mise en commun nationale de tout le lait. La CCL commencera par établir, en consultation avec ces partenaires, un plan de travail et un calendrier pour encadrer les discussions.

ÉTABLISSEMENT ET AJUSTEMENT DES QUOTAS

La Commission effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens (la demande) et de la production de lait de transformation (l'offre). Les besoins canadiens sont définis comme la quantité de gras laitier requis pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure plus les exportations planifiées de produits laitiers de transformation.

On appelle la cible de production nationale de lait de transformation le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens. La demande fait l'objet d'un suivi permanent et tous les deux mois, le QMM est ajusté au besoin pour tenir compte des changements de la demande intérieure de produits laitiers de transformation et des exportations planifiées.

Comme il est exprimé en matière grasse, le QMM tient aussi compte du fait qu'une partie du gras provenant du lait de consommation (l'écrémage) sera utilisé sur le marché du lait de transformation. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Tout surplus est

géré en ajustant le quota de mise en marché, en entreposant les surplus aux frais des producteurs ou encore, exceptionnellement, en l'exportant conformément aux engagements commerciaux du Canada.

Pendant l'année laitière 2009-2010, les besoins canadiens se sont élevés à 51,06 millions d'hl, en hausse de 2,04 % par rapport à l'année précédente. Une diminution de l'écrémage a stimulé la demande en lait de transformation. Les ventes au détail de yogourt et de fromage ont aussi contribué à cette hausse, grimpant de 4,6 % et de 1,7 % respectivement. Par ailleurs, la consommation des ménages a changé depuis la fin de la récession, et les ventes de produits laitiers dans le secteur des services alimentaires sont en hausse.

Pendant cette même période, la production de lait de transformation a atteint 50,94 millions d'hl contre 49,90 millions d'hl l'année antérieure. Les chaleurs estivales ont ralenti la production qui jusqu'alors avait affiché une tendance à la hausse. Une reprise de la croissance est attendue à l'automne. Le quota national devrait être plus élevé que jamais, la plupart des régions jouissant d'un fourrage de qualité et certaines provinces ayant déjà adopté des incitatifs pour stimuler la production. Il est prévu que les stocks de beurre augmenteront au printemps de 2011 en dépit du gel du quota pendant les six derniers mois de l'année laitière 2009-2010.

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (millions d'hl)

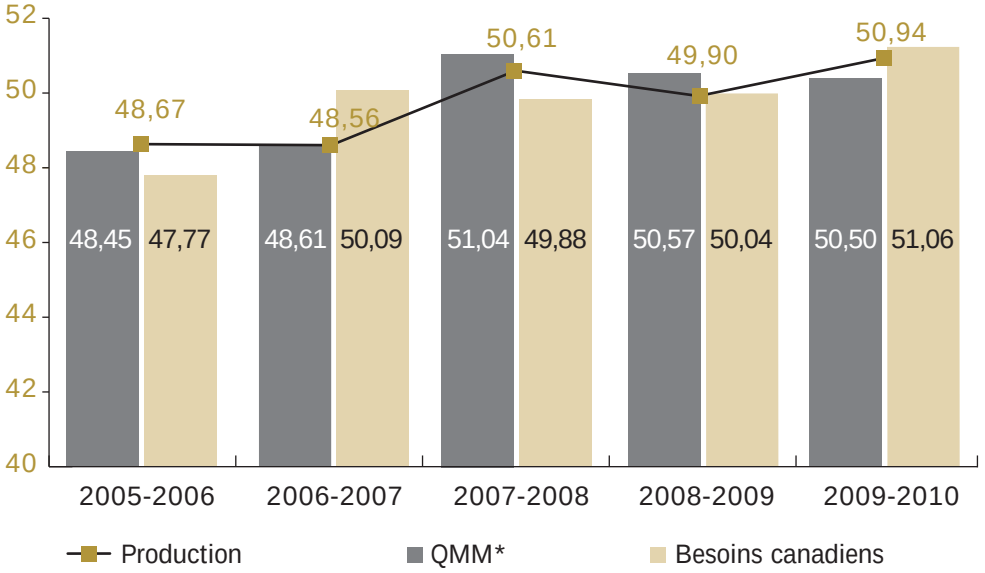

*QMM moyen pondéré, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

PARTS PROVINCIALES DU QMM* AU 31 JUILLET 2010

	Matière grasse (millions de kg)	Lait (millions d'hl)	%
Terre-Neuve-et-Labrador	0,51	0,14	0,3
Île-du-Prince-Édouard	3,08	0,85	1,7
Nouvelle-Écosse	2,14	0,60	1,2
Nouveau-Brunswick	2,25	0,62	1,2
Québec	81,58	22,66	45,3
Ontario	56,57	15,72	31,4
Manitoba	6,62	1,84	3,7
Saskatchewan	4,86	1,35	2,7
Alberta	12,04	3,34	6,7
Colombie-Britannique	10,42	2,90	5,8
Total	180,08	50,02	100

* Avant le partage des marchés

MISE EN COMMUN DES MARCHÉS ET DES REVENUS DES PRODUCTEURS

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un bon moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom du secteur laitier.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait établi en 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait, tous les producteurs laitiers du pays se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada

Depuis 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation) et les coûts de transport, tout comme les marchés et les frais d'écrémage, étaient mis en commun par les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (le P5), selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. La CCL présidait l'Organisme de supervision de l'entente, gérait l'entente de mise en commun, effectuait les calculs de mise en commun et fournissait un appui technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

Le 15 mars 2010, tous les signataires du P5 ont signé une nouvelle entente intitulée Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada. Cette nouvelle entente offre davantage de souplesse à l'Organisme de supervision du P5 pour s'adapter aux défis qui caractérisent l'industrie laitière. La deuxième partie de la nouvelle entente est continuellement mise à jour pour refléter les décisions de l'Organisme de supervision du P5. Ainsi, elle est mieux adaptée au contexte changeant.

Les négociations bilatérales entre l'Ontario et le Québec sur l'harmonisation des politiques

touchant l'attribution du lait aux usines ont été interrompues en 2009-2010 en raison d'obstacles juridiques de compétence provinciale. Le Comité sur l'attribution du lait dans les provinces Maritimes, qui a pour mandat de discuter des politiques d'attribution aux usines, s'est réuni à plusieurs reprises. La CCL préside ses réunions et lui procure un soutien technique. Les deux comités poursuivront leurs discussions pendant l'année à venir.

À compter du 1er août 2010, tous les offices des producteurs à l'exception de *Dairy Farmers of Prince Edward Island* (*DFPEI*) appliqueront une politique commune sur le quota des producteurs. Il est prévu que *DFPEI* adoptera cette politique à compter du 1er septembre 2010.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont mis en œuvre un système de mise en commun qui prévoit le partage des marchés et revenus de toutes les classes de lait. La CCL préside le Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), gère l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat à la MCLO.

Les provinces de la MCLO ont pris plusieurs mesures pour harmoniser leurs politiques au cours de l'année écoulée. Les offices provinciaux ont retenu les services d'une société d'experts-conseils pour trouver des façons d'améliorer l'attribution du lait aux transformateurs et le transport du lait. Les recommandations issues du rapport publié en juin 2009 ont abouti à la création d'un comité consultatif qui veille à leur mise en œuvre. On a embauché un gestionnaire de projet pour coordonner les activités quotidiennes entourant le processus d'harmonisation. Avec l'appui des groupes de travail sur le transport, les politiques et les technologies de l'information, celui-ci a entrepris d'examiner les problèmes mis au jour par l'étude réalisée en 2009. À l'heure actuelle, le Comité consultatif de la MCLO prépare et révise des ébauches de politiques harmonisées.

La MCLO a en outre adopté une politique sur l'échantillonnage du lait de même que les normes nationales sur le dépistage de bactéries et d'inhibiteurs et la procédure nationale sur les livraisons interprovinciales.

Initiatives d'harmonisation conjointes entre le P5 et la MCLO

La CCL a continué à encourager l'harmonisation au sein de chaque mise en commun et entre les deux mises en commun régionales. Les signataires des ententes du P5 et de la MCLO se sont réunis à deux reprises l'an dernier. Ces réunions sont autant d'occasions de discuter des dossiers communs et de partager connaissances et compétences. Les deux mises en commun ont convenu d'adopter une méthode qui, avec le temps, réduira l'écart entre les prix des composants du lait de consommation.

MISES EN COMMUN EN 2009-2010 : QUELQUES CHIFFRES

	Production de lait de consommation (millions d'hl)	Production de lait de transformation (millions d'hl)	Prix pondéré au producteur* ($/hl)
P5	22,20	41,45	72,44 $
MCLO	10,04	9,36	75,67 $

* Lait intra quota à 3,6 kg de m.g. par hectolitre

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé qu'elle applique à

PRIX DE SOUTIEN DU BEURRE ET DE LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 2006 À 2010 ($/kg)

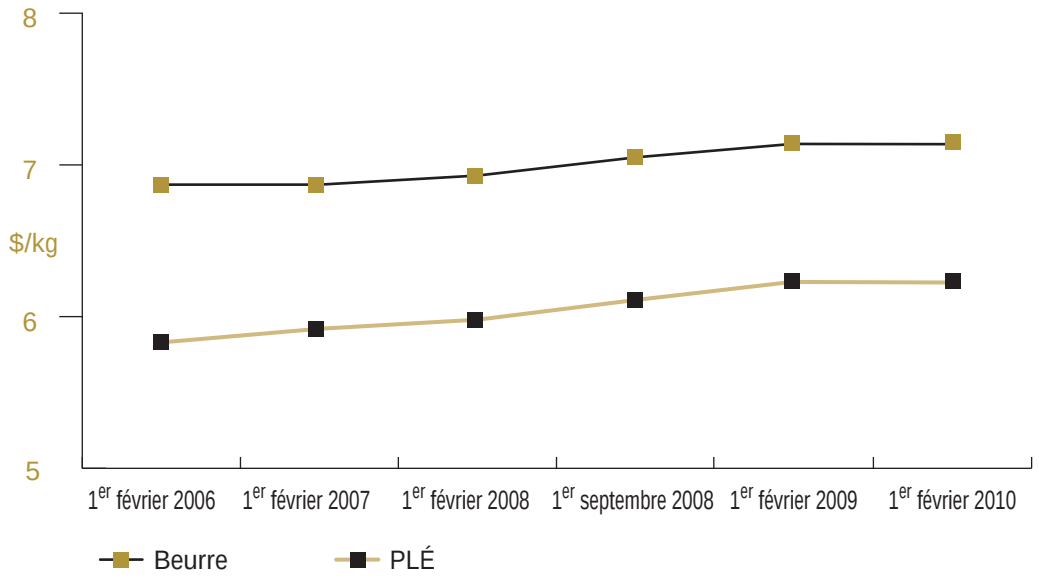

l'achat et à la vente de ces produits. Les prix de soutien servent de référence aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés pour le lait de transformation.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Chaque année, avant d'établir les prix de soutien, la CCL consulte les intervenants de l'industrie laitière et étudie avec soin leurs points de vue.

En raison d'une légère baisse du prix des intrants par rapport aux sommets atteints en 2008, et parce que les producteurs étaient en mesure de recouvrer leur coût de production, les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé n'ont pas changé en 2010. Depuis la dernière hausse des prix de soutien en février 2009, l'inflation des prix de détail des produits laitiers a été inférieure à celle des aliments en général.

VÉRIFICATION ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

En matière de vérification, la CCL a une double responsabilité :

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Pendant l'année laitière 2009-2010, 41 entreprises ont fait l'objet de vérifications et celles-ci ont donné lieu à des réclamations totalisant quelque 430 000 $.

La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme des classes spéciales. Elle offre aussi des conseils sur les pratiques entourant la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation des Normes nationales de vérification en vue d'harmoniser les pratiques de vérification à l'échelle nationale.

La Commission a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan en recouvrant ses coûts auprès de provinces. Ses contrats de vérification avec le Manitoba et la Saskatchewan ont pris fin le 31 juillet 2010 et seront renégociés.

Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes, les pratiques et les programmes de la Commission doivent faire l'objet de vérifications internes régulières. Le Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes, composé des gestionnaires et des directeurs et présidé par le chef de la direction, examine les priorités de vérification, approuve le plan annuel de vérification et assure le suivi des activités de vérification.

Les travaux de vérification suivants ont été réalisés en 2009-2010. La CCL s'est penchée sur sa façon d'acheter et de disposer du matériel informatique et des logiciels. L'informatisation du journal de trésorerie et la gestion des emprunts de la CCL ont aussi fait l'objet d'une vérification et le nouveau système a été trouvé efficace parce qu'il élimine la saisie manuelle de certaines écritures comptables.

On a confié à un expert-conseil la tâche d'évaluer le système de permis des classes spéciales de lait dont le dernier examen remontait à 1997. En dépit des changements significatifs apportés depuis lors pour améliorer les contrôles et l'efficacité du programme, la gestion a dû relever certains problèmes. De plus, la CCL exigera une plus grande certitude des vérificateurs en usine quant aux transactions des mises en commun associées aux classes spéciales.

Le Programme de bourses de la CCL a aussi fait l'objet d'une vérification. Dans l'ensemble, les universités ont décerné les bourses et dépensé les fonds tel que prévu, mais elles pourraient rendre leurs rapports d'activité plus conformes aux ententes écrites. Il a aussi été constaté que la CCL devrait conserver des dossiers plus formels sur le Programme à l'avenir.

On a achevé une vérification des frais de voyage et d'accueil et une vérification du Programme d'innovation en matière de produits laitiers est sur le point d'être complétée. La vérification par la CCL des contributions aux efforts de promotion du lait de consommation sera complétée au début de la prochaine année laitière.

Évaluation des programmes

Le personnel d'évaluation a mené trois évaluations de programme au cours de la dernière année laitière, et il a fait appel aux employés de la CCL et au CCGAL pour en appliquer les recommandations. Le Programme de bourses de la CCL a été évalué et des recommandations, touchant notamment son renouvellement, ont été présentées à la Commission. Le Programme de reconnaissance des employés a été examiné. On a présenté des recommandations à un comité consultatif composé de gestionnaires et d'employés, puis un nouveau programme a été mis en place. Enfin, on a évalué la satisfaction des employés par rapport aux services qui leur sont fournis par la CCL.

IMPORTATIONS

Aux termes de l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ceux-ci déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Cette année, le quota tarifaire pour

le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du contingent tarifaire total (2 000 tonnes) ont été attribués à la Nouvelle-Zélande.

EXPORTATIONS

Au cours de l'année laitière 2009-2010, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle principal de la CCL consistait à écouler le surplus structurel de solides non gras, surtout sous forme de poudre de lait écrémé ou de mélanges contenant des solides du lait. Pour la première fois en trois ans, la CCL a aussi écoulé un surplus de matière grasse. Au cours de l'année laitière 2009-2010, le Canada a exporté 8,7 millions de kg de poudre de lait écrémé. Avec les permis 5(d), la CCL a acheté 2,0 millions de kg de surplus de beurre dont 0,7 million de kg a été exporté.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant l'accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. Le quota d'accès actuel s'établit à 4 000 tonnes, mais pour une deuxième année consécutive, le Canada n'a pas pu se prévaloir de la totalité de ce quota. Cette perte a été partiellement compensée en utilisant les permis 5(d) pour d'autres marchés. Au total, le Canada a exporté 4 337 tonnes de fromage tout en respectant ses engagements envers l'OMC.

LIMITES D'EXPORTATION ET EXPORTATIONS

Catégorie	Limite d'exportation (M$)	Exportations (M$)
Beurre	11,025	2,321
Fromage	16,228	13,997
Poudre de lait écrémé	31,149	31,149
Autres	22,505	22,505
Produits incorporés	20,276	20,276

SOUTIEN À L'INDUSTRIE

La CCL appuie plusieurs initiatives qui profitent à l'ensemble de l'industrie laitière. Le programme Lait canadien de qualité, qui est administré par les Producteurs laitiers du Canada, est l'un de ces programmes. Fondé sur HACCP, il a pour but d'améliorer la qualité du lait cru. Pour réduire les coûts aux producteurs et les inciter à participer, la CCL verse 300 $ à chaque ferme laitière qui est validée dans le cadre du programme. Au cours de l'année laitière 2009-2010, la CCL a contribué 325 800 $ à ce projet.

En partenariat avec les Producteurs laitiers du Canada, la CCL a aussi financé le Projet podium qui fait la promotion du lait au chocolat comme boisson de récupération après le sport. La contribution de la CCL à cette campagne en 2009-2010 a totalisé environ 876 200 $.

Par ailleurs, la CCL a financé une grappe de recherche du secteur laitier, de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, les Producteurs laitiers du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie. Le fonds ainsi constitué contient 11,8 M$ et sera consacré à des activités de recherche stratégiques. La contribution de la CCL, qui s'élève à 1,5 M$, s'étalera sur les trois années du programme.

PROGRAMMES

De gauche à droite Jamie Stephen, Danielle Sabourin, Claudette D'Amour, Edwidge Fairweather et Martine Leblanc, agents du Programme de permis des classes spéciales de lait

Au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), la Commission canadienne du lait administre plusieurs programmes qui soutiennent l'approvisionnement et la croissance du marché.

PROGRAMMES INTÉRIEURS DE SAISONNALITÉ

Les Programmes intérieurs de saisonnalité aident l'industrie à composer avec les fluctuations saisonnières de la demande de produits laitiers. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé. Généralement, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la consommation diminue et revend ces inventaires aux transformateurs quand la consommation augmente. Ces transactions se font aux prix de soutien.

Beurre

Tout au long de l'année, la CCL entrepose une certaine quantité de beurre. Le CCGAL établit à 12 millions de kg le niveau cible des stocks de beurre le 1er août chaque année. C'est ce qu'on appelle les stocks normaux de beurre. La somme des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries éventuelles de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production doivent être ajustés ou s'il est nécessaire de gérer les surplus.

Pour couvrir les frais associés à l'entreposage des stocks normaux de beurre, la Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et rajuste ce montant au besoin afin qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. La retenue auprès des consommateurs est demeurée inchangée à 8 cents l'hectolitre en 2009-2010. Les coûts associés aux stocks de beurre excédant les niveaux d'inventaire normaux, de même que ceux associés à tout autre produit en vertu des Programmes intérieurs de saisonnalité, sont défrayés par les producteurs de lait canadiens.

Poudres de lait

La CCL gère également un programme d'entreposage des poudres de lait à usages spécifiques tels que la poudre de lait écrémé à basse température et la poudre de lait entier. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, de sorte à réduire la demande de lait frais pour leur fabrication en automne, lorsque la demande pour d'autres produits est à la hausse. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme de saisonnalité contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. À la différence des autres

programmes intérieurs de saisonnalité en vertu desquels la CCL achète et vend les produits, le PALC est un programme d'aide financière qui compense les fabricants pour les frais associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont totalisé 3,2 M$ en 2009-2010.

PROGRAMME DE RETRAIT DES SURPLUS

La CCL administre le Programme de retrait des surplus (PRS) au nom de l'industrie. Le CCGAL guide la CCL en ce qui a trait à la gestion de ce programme. Le programme est conçu pour retirer le lait excédentaire du marché intérieur, dans les régions appropriées et en temps opportun. Dans le cadre de ce programme, la CCL achète les surplus de beurre et de solides du lait écrémé. Si, exceptionnellement, il y a un surplus de matière grasse, la CCL peut l'acheter et l'exporter. La CCL achète aussi le surplus de solides de lait écrémé et le vend soit sur les marchés d'exportation, soit sur les marchés intérieurs spéciaux tels que le marché des aliments pour animaux. Toutes ces exportations doivent respecter les engagements commerciaux du Canada. Le marché des aliments pour animaux et les marchés d'exportation procurent aux producteurs des revenus inférieurs aux revenus associés aux classes desservant le marché intérieur. Les revenus de ces marchés sont partagés par l'ensemble des producteurs canadiens en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait.

Stocks

Dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus, la CCL conserve des inventaires de produits laitiers. Au début de l'année laitière 2009-2010, la Commission disposait d'un inventaire de 15 690 tonnes de beurre et 34 610 tonnes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 27 890 tonnes de beurre et 26 240 tonnes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 28 420 tonnes de beurre et 36 040 tonnes de poudre de lait écrémé de sorte qu'au 31 juillet 2010, les stocks de clôture étaient de 15 166 tonnes de beurre et 24 814 tonnes de poudre de lait écrémé. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations de beurre et d'huile de beurre.)

PROGRAMME DE MARKETING DU LAIT

Le nouveau Fonds d'investissement partagé (FIP) est entré en vigueur le 1er août 2009. Doté de 6 M$, ce fonds procure un soutien financier aux entreprises qui souhaitent reformuler leurs produits ou innover en utilisant des produits et ingrédients laitiers canadiens, surtout les produits de solides non gras tels que la poudre de lait écrémé et le concentré protéique de lait. La CCL a reçu plus de 30 demandes de financement et en a approuvé six. Pendant l'année laitière 2009-2010, elle a accordé un financement totalisant 0,5 M$ dans le cadre du FIP. Au nombre des projets approuvés, on trouve des aliments pour animaux de compagnie incorporant des ingrédients de fromage, des aliments ethniques prêts à servir et des produits nutraceutiques.

En 2009-2010, la CCL a organisé un autre colloque très réussi sur les ingrédients laitiers au Manitoba. Elle a aussi participé à la soirée annuelle de l'Institut canadien de science et technologies alimentaires à Montréal et au salon professionnel du *Baking Congress* qui s'est déroulé à Toronto. Elle s'est joint à INITIA au Québec pour présenter un colloque sur les bienfaits pour la santé des composants du lait et au *Guelph Food Technology Centre* pour présenter un atelier sur l'innovation, les règlements et les tendances émergentes de l'industrie laitière canadienne.

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre en 1995 dans le

but de permettre aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication des ingrédients laitiers qui entrent dans la composition de produits surtransformés sont offerts à des prix concurrentiels. Les transformateurs secondaires peuvent avoir accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la Commission canadienne du lait.

Les permis de la classe 5(a) s'appliquent au fromage utilisé comme ingrédient dans les produits surtransformés destinés aux marchés intérieurs et extérieurs. Les permis de la classe 5(b) s'appliquent à tous les autres produits laitiers utilisés comme ingrédients dans les produits surtransformés destinés aux marchés intérieurs et extérieurs. Les permis de la classe 5(c) s'appliquent aux produits laitiers utilisés comme ingrédients dans les produits de confiserie destinés aux marchés intérieurs et extérieurs.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 6,71 millions d'hl de lait pendant l'année laitière 2009-2010, soit 4,8 % de plus que l'année antérieure. Les revenus moyens des producteurs issus de ces trois classes ont totalisé 29,36 $/hl contre 33,24 $/hl pour l'année laitière antérieure. Au total, 1 514 permis ont été délivrés dans les classes 5(a) (b) et (c), en majorité des permis de la classe 5(b). Le nombre de transformateurs secondaires participant au programme est passé de 1 260 en 2008-2009, à 1 382 en 2009-2010.

VOLUME DE LAIT VENDU (MILLIONS D'HL) ET REVENU MOYEN DES PRODUCTEURS ($/hl)*

Classe		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
5(a)	Volume	1,98	2,16	2,16	2,09	2,12
	Prix	34,29 $	33,63 $	43,71 $	36,19 $	29,76 $
5(b)	Volume	2,27	2,66	3,09	2,97	3,31
	Prix	32,46 $	31,77 $	42,02 $	31,67 $	28,92 $
5(c)	Volume	1,44	1,59	1,57	1,29	1,29
	Prix	29,98 $	29,90 $	40,98 $	29,32 $	29,73 $
Total	Volume	5,69	6,40	6,82	6,35	6,71
	Prix	32,63 $	31,76 $	42,43 $	33,24 $	29,36 $

* Les volumes et les prix sont calculés selon une base de 3,6 kg de matière grasse par hl et suivant les normes de composition les plus récentes pour toutes les années laitières.

PROGRAMME D'INNOVATION EN MATIÈRE DE PRODUITS LAITIERS

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux pour fournir aux entreprises admises au programme le lait dont elles ont besoin pour fabriquer un produit innovant. En juillet 2010, le CCGAL a accepté de prolonger le PIMPL jusqu'au 31 juillet 2011 à condition que tout quota additionnel découlant du programme soit partagé à l'échelle nationale.

Durant l'année laitière 2009-2010, des entreprises du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ont utilisé 52,3 millions de litres de lait dans le cadre du PIMPL. En 2008-2009, le total s'élevait à 43,7 millions. Ces volumes atteignent environ la moitié de la limite maximale d'utilisation qui a été fixée à 2 % du QMM, soit environ 100 millions de litres.

Cette année, le comité de sélection a reçu 108 demandes, contre 40 demandes l'année

précédente. La hausse marquée du nombre de demandes peut être attribuée au fait que le programme était appelé à prendre fin le 31 juillet 2010 avant que le CCGAL ne décide de le prolonger. La plupart de ces demandes concernaient des fromages fins. Des 108 demandes reçues, 60 répondaient aux critères du programme et ont été acceptées, 47 ont été rejetées et une doit être complétée par des renseignements additionnels avant qu'une décision ne puisse être rendue.

PROGRAMME DE BOURSES

Le Programme de bourses de la CCL a été lancé en juin 2006 afin d'encourager les études de deuxième et troisième cycles qui touchent l'industrie laitière dans les domaines de l'économie et des politiques agricoles, et en sciences alimentaires, laitières et animales. Il fournit 20 000 $ par année jusqu'à concurrence de deux ans aux étudiants qui font une maîtrise à temps complet et 30 000 $ par année jusqu'à concurrence de trois ans aux étudiants qui font un doctorat à temps plein. L'engagement financier lié à ce programme d'une durée de cinq ans totalise 3 M$ et sera distribué aux universités canadiennes comme suit.

Nova Scotia Agricultural College	200 000 $
Université Laval	400 000 $
Novalait	600 000 $
Université de Guelph	1 000 000 $
Université du Manitoba	200 000 $
Université de la Saskatchewan	200 000 $
Université de l'Alberta	200 000 $
Université de la Colombie-Britannique	200 000 $
TOTAL	3 000 000 $

Au 1er août 2009, 37 bourses avaient été accordées à des étudiants en maîtrise et 15 bourses avaient été décernées à des étudiants au doctorat. Les bourses sont réservées aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus. Les institutions qui bénéficient du programme sont invitées à égaler la contribution de la CCL et sont tenues de remettre un rapport annuel détaillé sur l'administration des sommes accordées. Comme le Programme de bourses actuel de la CCL prendra fin en 2010-2011, la Commission va bientôt examiner la question de son renouvellement.

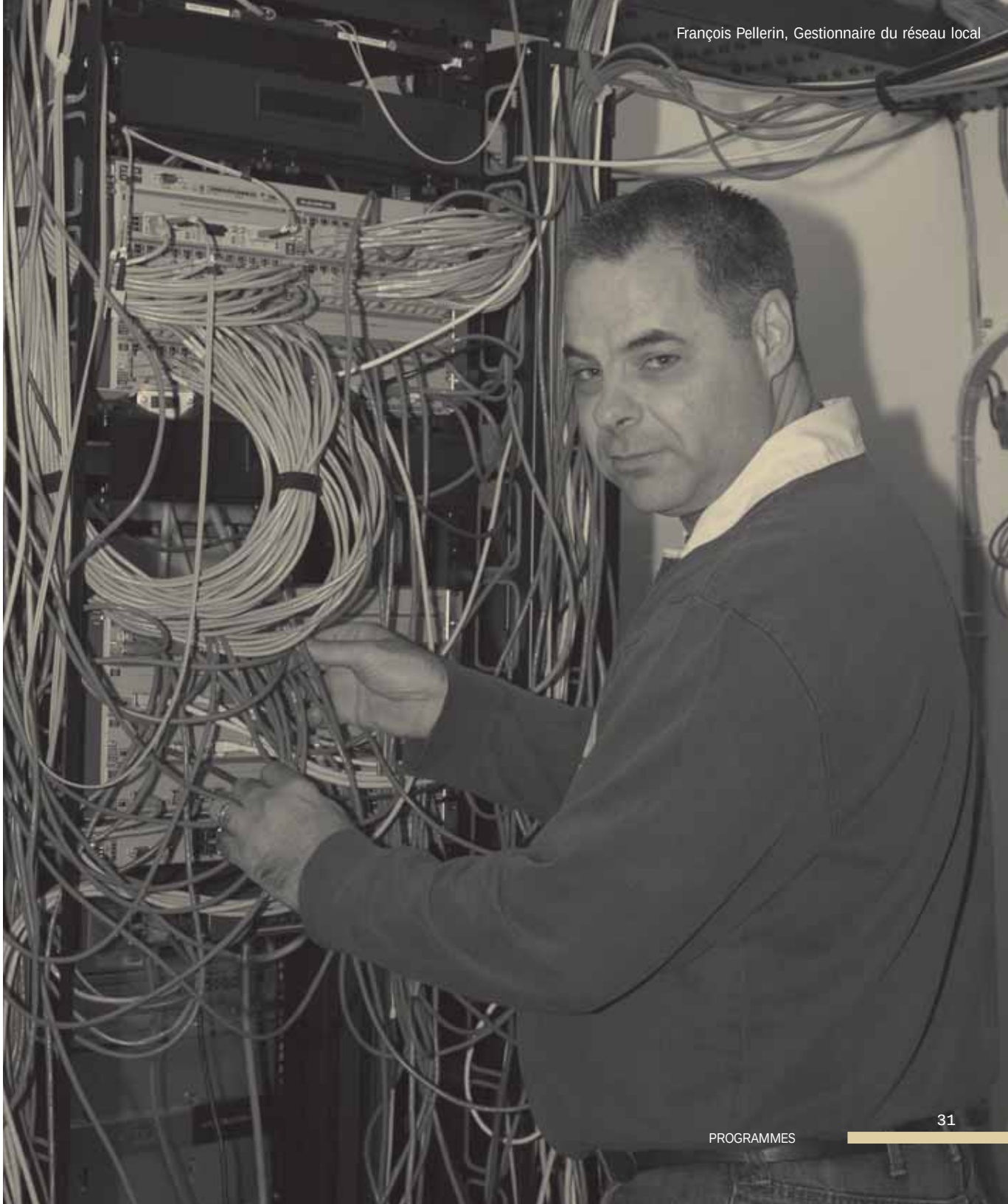

François Pellerin, Gestionnaire du réseau local

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Aamir Asgarali, Économiste

RÉALISATIONS DE 2009-2010

Cette section présente les buts établis par la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2009-2010 et décrit pour chacun les objectifs, les mesures de rendement et les résultats.

Objectifs stratégiques

BUT 1. L'industrie laitière canadienne est en mesure de bien s'adapter au changement.

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Les intervenants clés de l'industrie laitière discutent de l'évolution de l'industrie laitière au sein de la gestion de l'offre.	• Un document de référence sur les grands enjeux de l'industrie laitière est rédigé.	• Un document de référence sur les grands enjeux de l'industrie laitière est en préparation à l'interne.	100
	• Les intervenants clés de l'industrie sont consultés.	• Les consultations n'ont pas commencé et les travaux ont été retardés jusqu'en 2010-2011.	0
	• Les intervenants participent à des discussions.	• Retardé jusqu'en 2010-2011	0
La CCL est mieux préparée à faire face aux enjeux qui pourraient avoir des répercussions sur l'industrie.	• L'efficacité des barrières tarifaires est contrôlée en continu et fait l'objet de rapports présentés à l'industrie en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).	• Un rapport bihebdomadaire est préparé pour diffusion interne et limitée à AAC et aux Producteurs laitiers du Canada (PLC).	100
	• L'industrie possède un plan pour faire face à une montée subite des importations.	• À ce jour, aucun progrès n'a été réalisé.	0
	• On précise les rôles respectifs de la CCL, d'AAC et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) advenant une urgence qui compromettrait l'approvisionnement intérieur en lait.	• Une réunion a eu lieu pour discuter des rôles respectifs de la CCL, de l'ACIA et d'AAC advenant une urgence relative à la qualité du lait qui aurait des répercussions sur l'approvisionnement en lait du pays.	100
	• La Commission reçoit régulièrement des rapports sur les activités de l'OMC et se réunit régulièrement avec les négociateurs canadiens à l'OMC.	• Des rapports mensuels ont été présentés et une réunion a eu lieu.	100

BUT 1. L'industrie laitière canadienne est en mesure de bien s'adapter au changement. (suite)

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
	• De nouveaux outils de communication sont mis en place pour mieux informer l'industrie laitière.	• Le Bulletin des marchés de la CCL a subi d'importantes améliorations et il est maintenant affiché sur le site Internet de la CCL tous les mois.	100

BUT 2. L'industrie laitière canadienne adopte une approche stratégique au développement des marchés.

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Les stocks nets d'ouverture en équivalent de poudre de lait écrémé (PLÉ) sont inférieurs à 20 000 t au 1er août 2010.	• La CCL a informé le Comité des marchés de nouveaux marchés équivalents à 10 000 t.	• La CCL a présenté des débouchés de marché pour les SNG totalisant plus de 10 000 t.	100
	• Une nouvelle stratégie d'établissement des prix des solides non gras (SNG) a été introduite le 1er février 2010.	• Le CCGAL a accepté une nouvelle initiative en classe 4(m) recommandée par le Comité des marchés pour développer les marchés des SNG identifiés ci-dessus.	100
	• Un rapport proposant des moyens de réduire la production de solides non gras à la ferme est présenté au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).	• Un examen préliminaire indique un potentiel limité de réduction de la production de SNG à la ferme. Par conséquent, cet objectif a été abandonné.	0
	• L'utilisation de la PLÉ dans l'alimentation animale s'élève à 30 000 t.	• L'utilisation de PLÉ dans l'alimentation animale pendant l'année laitière a dépassé les 40 000 t.	100
		• Au 1er août 2010, les stocks de PLÉ dans la classe 4(m) étaient de 21 850 t.	90
Les initiatives de la CCL appuient la croissance du marché canadien des produits et des composants laitiers.	• 5 projets financés par le Fonds d'investissement partagé (FIP) sont en cours.	• Le FIP a reçu plus de 30 demandes dont 6 qui ont été trouvées admissibles au financement.	100
	• La CCL siège au conseil d'administration qui administre le financement de la grappe de recherche par AAC.	• La CCL participe, avec les PLC, à la grappe de recherche en production et transformation laitières approuvée par AAC.	100

BUT 2. L'industrie laitière canadienne adopte une approche stratégique au développement des marchés. (suite)

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
	• Le cas échéant, une décision concernant la participation de la CCL au financement de la grappe de recherche a été prise.	• La participation financière de la CCL s'élève à 1,5 M$.	100
	• Des ententes sont signées avec les organismes de promotion de l'industrie.	• En 2009-2010, la CCL a assigné 1,7 $ M$ dans un programme de promotion national qui présente le lait au chocolat comme une boisson de récupération après l'activité physique.	100

BUT 3. La CCL est une organisation apprenante et dynamique qui incarne ses valeurs.

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Les gestionnaires de la CCL adoptent les meilleures pratiques créatives pour attirer et retenir les employés	• Les gestionnaires de la CCL reçoivent une formation sur les attentes des générations auxquelles appartiennent les employés de la CCL.	• Cette formation a été offerte en octobre 2009. La même formation a été offerte à tout le personnel de la CCL en mars 2010.	100
	• Le taux de roulement des effectifs de la CCL est sous la moyenne de celui de la fonction publique.	• Le taux de roulement des effectifs de la CCL est de 0 %[1] tandis que le taux de roulement moyen de la fonction publique est de 1,4 %.	100
	• Le plan de relève de la CCL identifie 50 % des employés qui succèderont aux employés sortants dans les postes clés.	• Les profils des postes clés sont terminés. Les successeurs potentiels ont été identifiés lors de l'évaluation du rendement de fin d'année, en juillet 2010.	80
	• Ces employés possèdent des plans de développement professionnel.	• Ces plans de développement seront compris dans les plans de développement des employés de la nouvelle année laitière (2010-2011).	0

[1] Taux de roulement : Nombre d'employés qui acceptent un poste en dehors de la fonction publique/total des employés. Aucun chiffre antérieur au 31 mars 2008 n'est disponible pour la fonction publique. Les données d'une seule année sont peu concluantes.

BUT 3. La CCL est une organisation apprenante et dynamique qui incarne ses valeurs. (suite)

OBJECTIF	MESURES DE RENDEMENT	RÉSULTATS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
Les employés de la CCL ont une bonne connaissance des activités de la CCL et une compréhension générale de l'industrie laitière.	• 5 équipes de la CCL ont présenté leurs activités aux employés de la CCL.	• Les employés ont assisté à 5 présentations.	100
	• Au moins 20 employés ont suivi une formation sur la transformation laitière.	• Un cours d'une journée sur la science laitière a été présenté par deux professeurs de l'Université de Guelph à environ 40 employés de la CCL et à d'autres membres de l'industrie.	100
	• Les réunions du personnel ont lieu une fois par mois.	• Les gestionnaires ont rencontré les employés régulièrement.	100
	• Les employés ont assisté à une séance d'orientation sur le système de gestion des approvisionnements en lait.	• La session d'orientation pour les décideurs de l'industrie a été présentée le 8 avril à 28 employés.	100
	• Une nouvelle procédure d'accueil est en place pour les nouveaux employés.	• Une trousse d'orientation révisée et plus complète sera bientôt prête.	75

PERSPECTIVES

L'industrie laitière canadienne et le marché mondial

Durant l'année laitière 2009-2010, le marché international des produits laitiers s'est progressivement rétabli. Ceci est surtout vrai dans le cas des produits contenant de la matière grasse. Bien que le prix de la poudre de lait écrémé (PLÉ) ait été très instable, les prix du beurre, du fromage et de la poudre de lait entier ont augmenté lentement durant les 10 premiers mois de l'année laitière. Depuis juin toutefois, les prix de la plupart des produits laitiers sont plutôt faibles. Une des raisons de cette récente tendance à la baisse est la faiblesse de la reprise économique dans plusieurs pays. Une autre est l'augmentation de la production de lait dans l'hémisphère nord et de bonnes prévisions de production en Océanie. La production de lait en Nouvelle-Zélande pourrait augmenter de 5 % par rapport à l'an dernier alors qu'en Australie, les gains seraient plus modestes, soit d'environ 3 %. À moins qu'une autre récession ne plombe l'économie mondiale, la CCL croit que les prix du marché international s'amélioreront durant la première moitié de la prochaine année laitière parce qu'il n'est pas attendu que l'approvisionnement global en lait dépasse la demande à court terme.

Il est peu probable qu'une nouvelle entente n'intervienne à l'Organisation mondiale du commerce durant la prochaine année laitière (2010-2011). Cependant, les règles actuelles du commerce pourraient permettre l'entrée au Canada de produits laitiers au-delà des contingents tarifaires si de faibles prix mondiaux coïncident avec une devise canadienne forte. Selon les volumes impliqués, ces importations pourraient gravement perturber la gestion des approvisionnements de lait. Par ailleurs, le Canada a entamé des discussions bilatérales avec l'Union européenne dans le but d'atteindre un Accord économique commercial global avant la fin de 2011. La CCL surveille de près toutes les négociations sur le commerce.

Marchés intérieurs

Le marché des produits laitiers canadiens est en grande partie arrivé à maturité. Il faut s'attendre à une croissance modeste et à des possibilités d'expansion limitées, autant à la ferme qu'à l'usine. Durant le ralentissement économique récent, les consommateurs ont acheté moins de produits laitiers dans le secteur de la restauration et des services alimentaires pour se tourner vers les détaillants, mais la demande a poursuivi sa lente progression. À mesure que l'économie se rétablit, les ménages retournent graduellement au restaurant et par conséquent, la croissance des ventes au détail devrait ralentir. De plus, l'industrie fait face à la concurrence des substituts et l'effet positif de l'écrémage sur la demande en lait de transformation pourrait faiblir.

Harmonisation

La tendance à poursuivre l'harmonisation, qui a commencé il y a deux ans, est toujours forte dans les deux mises en commun régionales. Dans la MCLO, les provinces donnent suite au rapport sur l'harmonisation qu'elles ont commandé en 2009 et plusieurs comités ont été créés pour envisager et élaborer des politiques visant à mettre en œuvre ses recommandations. Un coordonnateur a été embauché pour aider les offices de producteurs à mener à bien ce processus. Les provinces de l'Est continuent leurs efforts d'harmonisation de la politique sur

Marie Ly, Économiste

le quota des producteurs. Depuis le 1er décembre 2009, le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse gèrent conjointement leur quota. Le Nouveau-Brunswick les a rejoints le 1er juillet 2010 et ce sera au tour de l'Île-du-Prince-Édouard durant la nouvelle année laitière.

Lors de la réunion de juillet 2010 du CCGAL, le concept d'une mise en commun nationale a pris du galon et la CCL a reçu le mandat d'entreprendre des discussions sur une mise en commun nationale de tout le lait avec les offices provinciaux de mise en marché, les gouvernements provinciaux et les Producteurs laitiers du Canada.

Tendances sur le marché du travail

En raison du petit nombre de candidats disponibles, il est difficile de recruter des employés qui possèdent les connaissances spécialisées requises dans les domaines de l'économie agricole et de l'industrie laitière. La situation se dégradera si les inscriptions baissent dans certaines facultés d'agriculture. Il est donc important d'attirer et de conserver ces employés. La CCL sait bien qu'elle fera face à une vive concurrence de la part des autres ministères et du secteur privé quand viendra le temps de remplacer les gens qui vont travailler ailleurs ou qui prennent leur retraite. Les nouvelles générations qui rejoignent le marché du travail ont des priorités différentes de celles des générations précédentes et le marché de l'emploi est tel que ces personnes ont le choix. De plus, pour mieux composer avec une main-d'œuvre réduite tout en répondant aux attentes plus élevées des intervenants, la CCL continuera d'automatiser et de simplifier ses processus autant que possible pour augmenter son efficacité. Ces paramètres guideront la CCL dans la gestion et la planification de ses ressources humaines.

OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2010-2011 À 2014-2015

La CCL a identifié les objectifs suivants pour la période de planification. Ceux-ci sont conformes aux perspectives présentées à la section précédente. Les buts sont les mêmes que ceux des deux dernières années et ils demeurent pertinents dans un avenir prévisible. Les objectifs feront l'objet d'un examen annuel et pourraient changer en fonction des décisions du CCGAL, des conclusions des négociations sur le commerce et des orientations générales du gouvernement fédéral.

Objectifs stratégiques

BUT 1. L'industrie laitière canadienne est en mesure de bien s'adapter au changement.

OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2010-2011
Les intervenants clés de l'industrie laitière discutent de l'évolution de l'industrie laitière au sein de la gestion de l'offre.	• Des consultations ont eu lieu auprès des intervenants clés de l'industrie. • Un sommaire et des recommandations ont été préparés et distribués aux intervenants. • La Commission a tenu des consultations sur une nouvelle méthode d'établissement des prix de soutien et a pris une décision.
La CCL est mieux préparée à faire face aux enjeux qui pourraient avoir des répercussions sur l'industrie.	• Les cadres légaux actuels, fédéral et provinciaux, ont été examinés. Un sommaire a été préparé et distribué aux intervenants. • Des rapports mensuels et des analyses sur les négociations commerciales ont été présentés à la Commission. • Des rapports sur l'efficacité des tarifs actuels qui s'appliquent aux produits laitiers ont été préparés et distribués à l'industrie. • Le site Web de la CCL a été refait pour y inclure des outils interactifs permettant un échange plus efficace d'information.

BUT 1. L'industrie laitière canadienne est en mesure de bien s'adapter au changement. (suite)

OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2010-2011
Encourager davantage d'harmonisation dans les mises en commun et au niveau national pour se préparer à une mise en commun nationale.	• Les négociations du Groupe de travail Québec-Ontario sur l'attribution du lait ont repris. • Le Groupe de travail sur l'attribution du lait dans les Maritimes a terminé son analyse et a préparé un rapport. • Les politiques harmonisées ont été présentées aux offices provinciaux pour approbation et seront éventuellement mises en œuvre. • Une réunion avec les vérificateurs provinciaux a eu lieu pour identifier les différences dans les déclarations d'utilisation du lait et dans les méthodes de vérification et pour recommander les meilleures pratiques dans un but d'harmonisation. • Des progrès ont été accomplis dans divers dossiers tels que l'établissement des prix des composants du lait de consommation, le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) et l'écart des prix Est-Ouest. • Les rapports présentés à chaque mise en commun sont harmonisés et simplifiés.

BUT 2. L'industrie laitière canadienne adopte une approche stratégique au développement des marchés.

OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2010-2011
Augmenter la demande des composants du lait.	• Le CCGAL s'est entendu sur un nouveau PIMPL et sur sa mise en œuvre. • 1,5 M$ ont été alloués à des projets en vertu du Fonds d'investissement partagé. • Le CCGAL a choisi une méthode d'introduction et de retrait de la marge de croissance. • Un comité des marchés formé de représentants des transformateurs a été créé, il s'est réuni et ses recommandations ont été transmises au Comité des marchés et au CCGAL.
Optimiser les revenus des producteurs provenant des solides non gras (SNG) et réduire davantage les inventaires de clôture de poudre de lait écrémé (PLÉ) de 20 000 à 10 000 t.	• L'utilisation de concentrés protéiques de lait sous la classe 4(m) a augmenté. • L'utilisation de SNG en classe 4(a)1 est passée de 18 000 à 20 000 t. • L'utilisation de SNG dans les classes spéciales est passée de 8 000 à 10 000 t. • Les inventaires de PLÉ sont de 10 000 t au 31 juillet 2011.

Objectif opérationnel

BUT 3. La CCL est une organisation apprenante et dynamique qui incarne ses valeurs.

OBJECTIFS	MESURES DU RENDEMENT POUR 2010-2011
Continuer la mise en œuvre du plan de relève.	• Les successeurs potentiels ont été identifiés pour chaque poste clé. • Chaque successeur potentiel a un plan de développement adapté.
Attirer et maintenir en poste les employés	• Un cadre pour les modes de travail alternatifs a été établi, les politiques ont été modifiées ou écrites en conséquence et les modes acceptables ont été présentés aux employés de la CCL. • Le conseil a pris une décision concernant le renouvellement du Programme de bourses de la CCL. • Les gestionnaires et le personnel sont au courant des activités d'apprentissage non traditionnelles et 10 membres du personnel ont inclus certaines d'entre elles dans leur plan de développement. • Des scénarios ont été préparés et la Commission a décidé si la *Loi sur la CCL* devait être amendée pour permettre une plus grande mobilité des employés de la CCL au sein de la fonction publique.
Prendre des mesures concernant les tendances actuelles et émergentes de gouvernance	• Les systèmes sont prêts à préparer les états financiers en utilisant à la fois les PCGR et IFRS. • Une évaluation des ressources requises pour se conformer à la politique gouvernementale sur la sécurité a été préparée et soumise à la haute direction.

RAPPORT FINANCIER

Guoyu Gary Wu, Programmeur-analyste et gestionnaire de bases de données

RAPPORT DE GESTION

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2010 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la Commission.

RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

Activités d'exportation

Ventes

Les revenus sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, car la CCL a non seulement exporté de la poudre de lait écrémé (PLÉ) mais aussi une petite quantité de beurre.

Les ventes de poudre de lait écrémé de 2009-2010 se sont chiffrées à 8 231 tonnes, une quantité légèrement inférieure au total de l'an dernier qui était de 8 860 tonnes. Le prix de vente moyen par kg était semblable à celui de l'année antérieure et il a généré des revenus de 21 M$ contre 22,7 M$ en 2008-2009.

ACTIVITÉS D'EXPORTATION

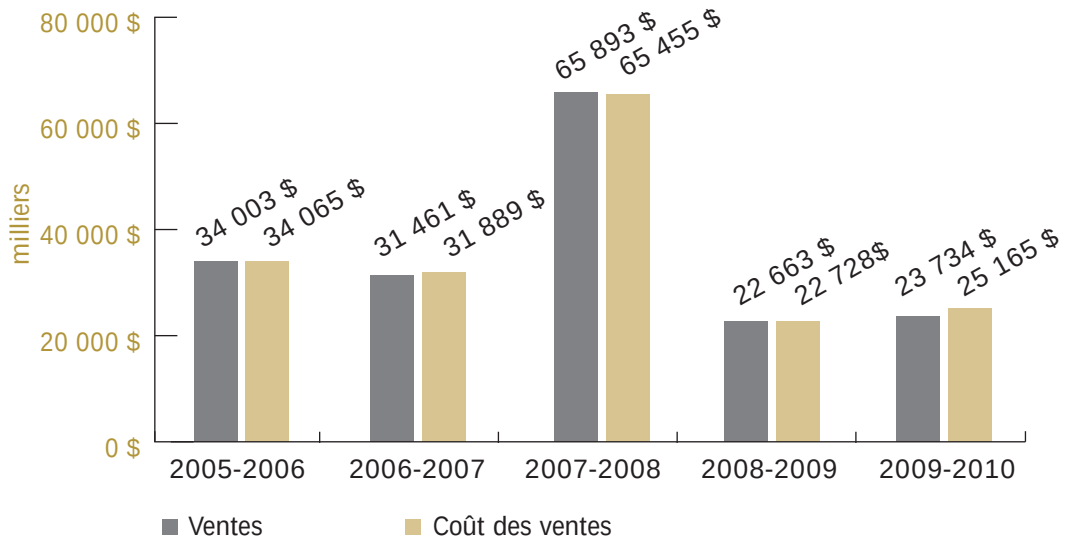

Les ventes de beurre de l'année ont atteint 675 tonnes pour des revenus de 2,7 M$. Aucune vente de beurre n'avait eu lieu l'année précédente.

Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant une année laitière donnée. Comme les marchés mondiaux sont très imprévisibles, la CCL affiche parfois un léger profit ou un léger déficit en fin d'année laitière, en raison de la fluctuation des prix.

Durant l'année laitière qui a pris fin le 31 juillet 2010, le coût des ventes à l'exportation s'élevait à 25,2 M$ et la valeur des ventes à 23,7 M$, ce qui a généré une perte de 1,5 M$. De ce montant, on peut attribuer 1 M$ aux exportations de beurre et 0,5 M$ aux exportations de PLÉ. La perte plus importante dans le cas du beurre s'explique par le fait qu'une partie du beurre a été achetée au départ pour le marché intérieur, au prix de soutien canadien.

Activités intérieures

Ventes

Au cours de l'année laitière 2009-2010, le total des revenus provenant des ventes intérieures a augmenté de 31,8 M$ ou 15,2 % par rapport à l'année laitière précédente. Cela tient surtout à la hausse des ventes de beurre du plan B aux transformateurs et de poudre de lait écrémé aux fabricants canadiens d'aliments pour animaux.

Dans le cas du beurre du plan B, 22 399 tonnes ont été vendues cette année contre 19 401 tonnes l'année antérieure. Ceci a haussé les revenus d'environ 23 M$. La CCL a dû acheter davantage de beurre du plan B cette année comparativement à l'an dernier à cause d'un excédent de matière grasse sur le marché. Puisque le programme du plan B exige que les fabricants rachètent le beurre avant une date fixe, l'augmentation des achats s'est traduite par un plus important volume de vente. Comme nous l'avons vu dans la section précédente du présent rapport, la quantité de beurre achetée et exportée indique aussi la présence d'un excédent sur le marché.

Les ventes de PLÉ au secteur de l'alimentation animale dans la classe 4(m) ont totalisé 25 189 tonnes en 2009-2010, en hausse de 5 631 tonnes par rapport à l'année laitière précédente. Ceci a créé des revenus supplémentaires d'environ 10,7 M$. L'augmentation des ventes dans ce secteur provient des efforts déployés par la CCL pour réduire ses inventaires de PLÉ accumulés l'année précédente.

ACTIVITÉS INTÉRIEURES

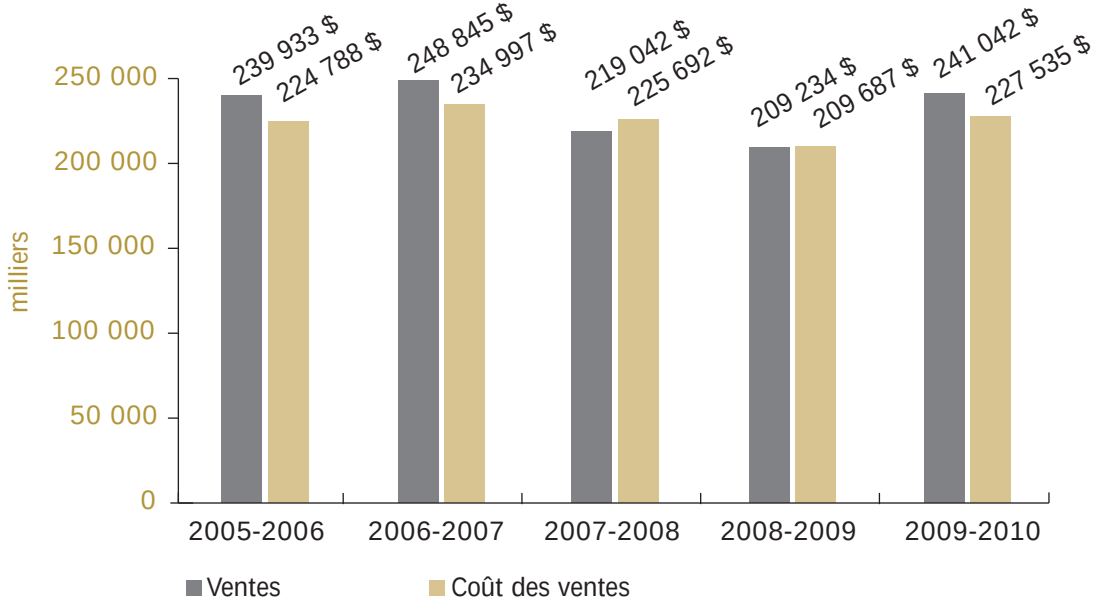

Coût des ventes

Les coûts des ventes intérieures de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2010 totalisaient 227,5 M$ alors que les revenus atteignaient 241 M$, générant un profit de 14 M$ pour les activités intérieures.

La plus grande partie de ces profits provient de l'augmentation des ventes dans le secteur de l'alimentation animale, jumelée à un prix d'achat plus bas. Les coûts du beurre et de la poudre de lait écrémé vendus en vertu des plans A et B étaient très près des prix de vente au cours de l'année puisque ces produits sont achetés et vendus aux prix de soutien en vigueur.

La CCL continue d'importer du beurre pour remplir les obligations du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce beurre est acheté aux prix mondiaux et dirigé vers la transformation secondaire en passant par les fabricants de beurre. Bien que les revenus soient similaires pour les deux années concernées, le prix moyen d'achat du beurre sur le marché international était légèrement inférieur cette année, ce qui a légèrement amélioré le rendement.

Frais de possession

Les frais d'entreposage des inventaires et les frais d'intérêt associés à l'achat des produits sont deux composantes importantes des frais de possession. Les frais de possession sont passés de 6,8 M$ en 2008-2009 à 5,5 M$ en 2009-2010. Cette baisse de 1,3 M$ s'explique par les taux d'intérêt qui sont demeurés bas. La CCL avait prévu que les taux d'intérêt retourneraient à des niveaux plus normaux en 2009-2010 mais à cause de la lenteur de la reprise économique, ça n'a pas été le cas. Ces intérêts, qui n'ont totalisé que 0,38 M$ contre 1,8 M$ l'année précédente, ont eu une incidence positive sur les frais de possession.

Cette année, les frais d'entreposage ont été semblables à ceux de l'an dernier, totalisant environ 4,4 M$. À long terme, les faibles taux d'intérêt pourraient bien augmenter et la CCL anticipe un retour graduel à des niveaux plus normaux à mesure que l'économie se rétablit. Les frais de possession sont donc appelés à augmenter à l'avenir, même si les autres variables demeurent constantes.

FRAIS DE POSSESSION

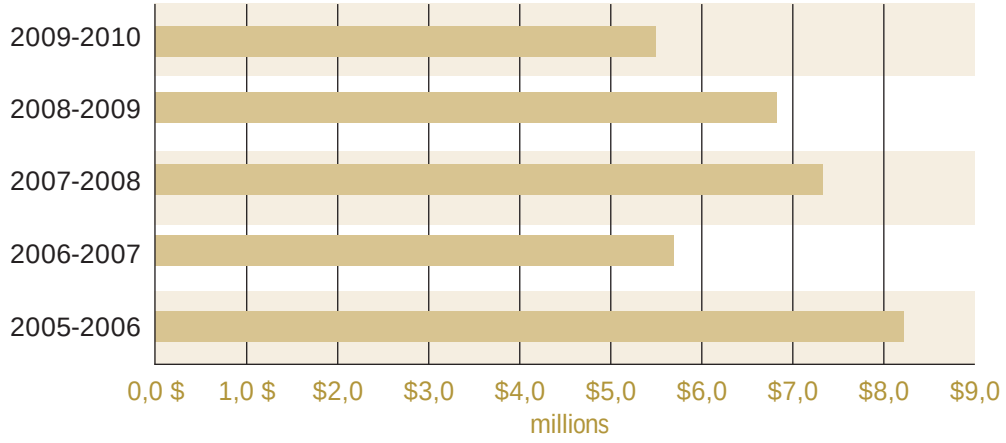

Inventaires et emprunts

Pendant l'année laitière 2009-2010, les niveaux d'inventaire moyens étaient de 7,4 % inférieurs aux niveaux de l'année précédente ce qui a légèrement réduit nos besoins en matière d'emprunts. Malgré cette réduction, la CCL a demandé et obtenu, grâce à son Plan d'entreprise, l'accord du ministre des Finances pour maintenir la limite actuelle d'emprunt de 175 M$ qui lui permet de réagir à des circonstances imprévues provoquées par les conditions changeantes du marché.

INVENTAIRES ET EMPRUNTS

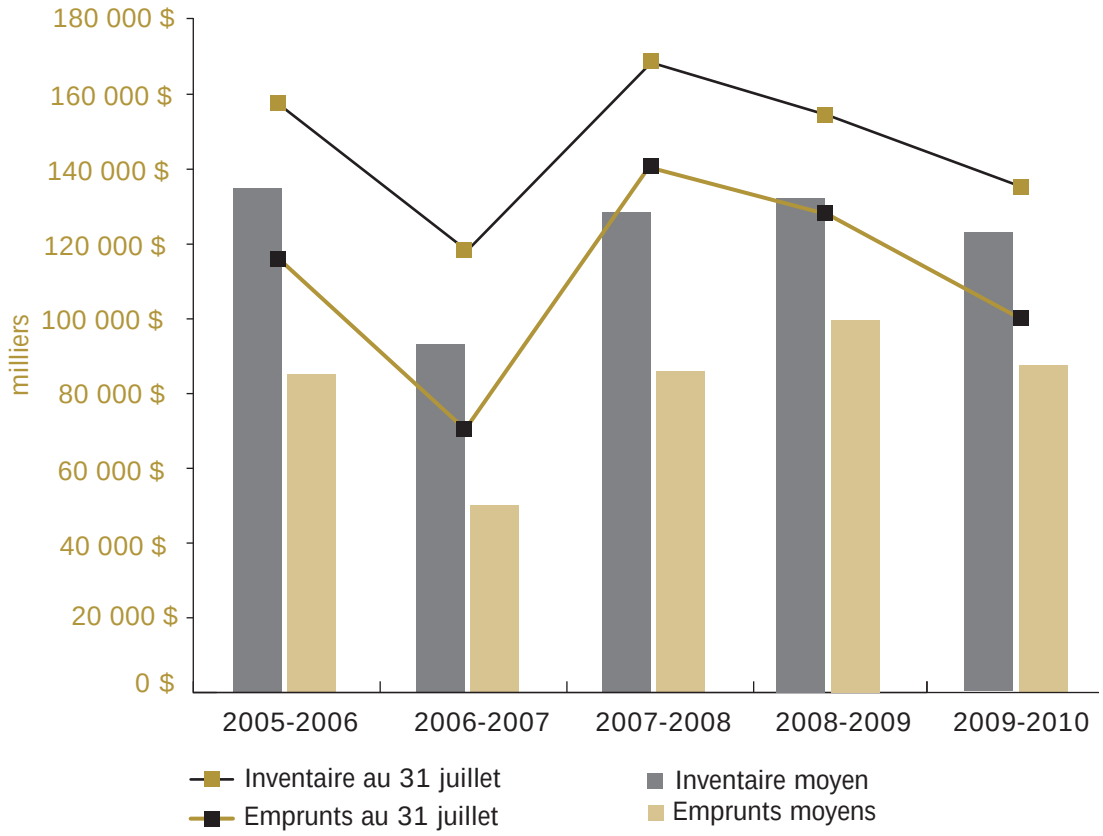

Gestion du risque

Toutes les entreprises sont sujettes aux risques associés à leurs opérations courantes. La CCL a identifié ses principaux facteurs de risque puis établi des politiques et des procédures pour les gérer.

La Commission a formulé un Profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction de la CCL au moins une fois par année (la dernière mise à jour remonte à janvier 2010). Il fait état des risques qui, selon les gestionnaires et les directeurs, pourraient nuire à la réalisation du mandat de base ou des objectifs de la CCL. Ce profil définit chaque risque et décrit les mesures qui ont été mises en place pour le gérer, ainsi que les stratégies de gestion du risque additionnelles et le groupe responsable de leur mise en oeuvre. Pendant la séance annuelle de planification stratégique de la Commission, on tient compte de ce profil lors de l'analyse environnementale.

Le risque de crédit est le risque de perte financière associé au manquement d'un client à ses obligations financières envers la CCL. La CCL gère ce risque par la vente après paiement, les garanties bancaires et les lettres de crédit. Elle utilise aussi d'autres stratégies comme, par exemple, de ne faire affaire qu'avec des clients solvables.

Le risque lié aux devises représente la perte financière que peuvent occasionner des taux de change défavorables. La CCL ne tolère aucun risque à cet égard et elle utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir ses ventes et ses achats en devises étrangères. Elle n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer et fait exclusivement affaire avec des banques à charte canadiennes.

Le risque lié au marché est le plus difficile à gérer, car il est très imprévisible. Les activités de la CCL sont influencées par plusieurs facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, l'évolution des pourparlers sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL gère ces risques en mettant en place de bonnes pratiques de gestion, en embauchant et en conservant des employés compétents et en se tenant au courant des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Puisque la CCL ne transige que des produits sujets à la gestion de l'offre, comme la PLÉ et le beurre, les exportations ne constituent qu'une faible proportion de son revenu total. Elle compose néanmoins avec la volatilité des marchés mondiaux en vendant ces produits à des exportateurs fiables qui recherchent des produits à valeur ajoutée.

Dépenses administratives

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait, les activités commerciales de la CCL et le marché.

Les dépenses administratives de l'année ont totalisé 7,8 M$. Les salaires et les avantages sociaux des employés, qui s'élèvent à 5,5 M$, représentent la majeure partie de ces dépenses. Les autres postes de dépense importants sont le loyer, les frais de déplacement et le soutien administratif.

Modifications comptables futures

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié une nouvelle version de l'ouvrage *Introduction aux normes de comptabilité dans le secteur public* qui précise la source des principes de comptabilité généralement acceptés pour les organismes gouvernementaux comme la CCL. Un document d'orientation préparé par la CCL a conclu que celle-ci se classe parmi les autres organismes publics qui doivent normalement utiliser le Manuel de comptabilité du secteur public, mais peuvent adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) si celles-ci constituent le référentiel comptable le plus approprié. Après un examen approfondi des activités et des besoins des utilisateurs des états financiers de la CCL, les gestionnaires ont conclu que les IFRS étaient le référentiel comptable le plus approprié pour l'organisation. Le conseil de la CCL a donc décidé d'adopter les IFRS en tant que référentiel comptable principal à partir du 1er août 2011, et d'inclure des chiffres de l'année précédente aux fins de comparaison.

Pour répondre aux critères de la transition aux nouvelles normes, la CCL a mis sur pied un groupe de travail sur les IFRS qui reçoit un appui de conseillers extérieurs et qui examine, recommande et met en œuvre les changements requis pour s'assurer d'être conforme aux nouvelles normes avant l'échéance du 31 juillet 2012. Le groupe de travail est sous l'autorité du Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes et soumet aussi régulièrement des rapports au Comité de vérification de la CCL.

Le plan de transition de la CCL aux IFRS comporte trois étapes : l'étape du diagnostic, l'étape de la conception et du développement et l'étape de la mise en oeuvre. Le diagnostic terminé en janvier 2009 a identifié les éléments clés des rapports financiers qui pourraient potentiellement être affectés par les IFRS. La CCL est à compléter l'étape de la conception et du développement qui comprend une évaluation détaillée des répercussions de la transition sur les politiques de comptabilité, les rapports financiers, les processus d'affaires et les renseignements. L'étape de la mise en œuvre débutera en automne 2010 et nous visons la mise en œuvre des changements requis avant la fin de mars 2011.

Les gestionnaires continuent d'évaluer les répercussions de la transition aux IFRS. Selon les évaluations réalisées à ce jour, les changements requis auront peu de répercussions sur les résultats financiers de la CCL. Les gestionnaires reconnaissent que les IFRS exigeront que davantage d'information soit divulguée dans les états financiers. Pour l'instant, il n'est pas prévu que la conversion aux IFRS exigera des modifications importantes aux technologies de l'information ou aux systèmes de données.

Le Conseil international des normes comptables a plusieurs projets en cours et certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des normes IFRS à la CCL. Les gestionnaires continuent de surveiller les projets en cours ou proposés, en portant attention aux modifications qui pourraient affecter la CCL.

Défis à l'horizon

Au cours des prochaines années, la fluctuation des prix mondiaux des produits laitiers sera le facteur le plus susceptible d'influencer les résultats financiers de la CCL. Les prix se répercutent directement sur les revenus issus des exportations de poudre de lait écrémé et indirectement sur les revenus provenant de la vente des surplus de poudre de lait écrémé aux fabricants d'aliments pour animaux.

À cause d'une légère augmentation des achats de poudre de lait écrémé excédentaire en 2009-2010, les inventaires accumulés durant les années précédentes ont moins baissé que prévu. La CCL continuera de prendre des mesures pour réduire ces inventaires en vendant d'importantes quantités aux fabricants d'aliments pour animaux. Toutefois, pour réduire ses achats de poudre de lait écrémé excédentaire, la CCL a travaillé de près avec l'industrie pour créer de nouveaux marchés pour les solides non gras au Canada. En 2009-2010, la définition de la classe 4(m) a été élargie pour rendre les concentrés protéiques de lait (CPL) admissibles lorsqu'ils sont utilisés dans la fabrication de fromages, de nutraceutiques et d'aliments pour animaux de compagnie. Si cette initiative réussit, elle pourrait augmenter l'utilisation des solides non gras dans les CPL, réduisant ainsi la quantité de poudre de lait écrémé excédentaire que la CCL doit acheter. Ceci prendra un certain temps, car la capacité de production de CPL de l'industrie est limitée. La CCL continuera de travailler avec le Comité des marchés (un sous-comité du CCGAL) pour examiner des options visant à développer de nouveaux marchés pour les solides non gras.

Au cours des trois à cinq prochaines années, l'industrie laitière canadienne pourrait subir des changements issus des négociations sur l'agriculture à l'OMC et de l'Accord économique global entre le Canada et l'Union européenne. Puisque les activités de la CCL sont étroitement liées à la situation de l'industrie, il est à prévoir que la CCL serait aussi touchée. La nature et l'ampleur de ces répercussions ne sont toutefois pas connues. Les négociations de l'OMC ont peu progressé au cours de la dernière année et il est peu probable qu'un accord soit conclu dans l'année qui vient.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'information financière fiable et au respect des politiques et des obligations légales de la Commission. Ce processus comprend la communication et l'application continue du Code d'éthique et de comportement professionnel de la Commission.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs internes et externes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le chef de la direction,

John Core

Le directeur principal, Finances et opérations

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2010

Vérificatrice générale du Canada
Auditor General of Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2010 et les états des résultats et du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Dale Shier, CA
directeur principal

Ottawa, Canada
Le 10 septembre 2010

BILAN

31 juillet
(en milliers)

	2010	2009
Actif		
À court terme		
Encaisse	182 $	490 $
Créances		
À percevoir des agences et offices provinciaux (mise en commun)	37 330	28 053
Clients	1 148	969
Actif dérivé - contrats de change	1	53
Stocks (note 4)	135 228	154 621
	173 889 $	184 186 $
Passif		
À court terme		
Dette bancaire (note 5)	2 314 $	825 $
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus aux agences et offices provinciaux (mise en commun)	33 684	24 325
Fournisseurs	17 276	15 092
Provision pour la marge payable aux agences et offices provinciaux	4 385	–
Autres passifs	1 209	895
Passif dérivé - contrats de change	4	183
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	98 927	129 488
	157 799	170 808
À long terme		
Indemnités de départ (note 12)	1 175	1 196
Capitaux propres (note 7)		
Bénéfices non répartis	14 915	12 182
	173 889 $	184 186 $

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires et le tableau détaillé des opérations font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le chef de la direction,

Le président,

Le directeur principal, Finances et opérations,

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2010	2009
Ventes	264 776 $	231 897 $
Coût des ventes	(252 700)	(232 415)
Total marge (pertes) sur les ventes	12 076	(518)
Charges d'exploitation et frais d'administration	(16 285)	(19 501)
Contributions des mises en commun retenues pour financer les charges d'exploitation et les frais d'administration (note 10)	7 508	7 630
Financement des frais d'administration par le gouvernement du Canada (note 11)	3 819	4 270
Résultats après les contributions des mises en commun et le financement du gouvernement	7 118	(8 119)
(Provision pour l'excédent dû aux) recouvrement du déficit d'exploitation auprès des agences et offices provinciaux	(4 385)	9 689
Résultats d'exploitation et résultat étendu	2 733 $	1 570 $

Les notes complémentaires et le tableau détaillé des opérations font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2010	2009
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	12 182 $	10 612 $
Résultats d'exploitation et résultat étendu	2 733	1 570
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	14 915 $	12 182 $

Les notes complémentaires et le tableau détaillé des opérations font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - clients	264 599 $	232 013 $
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	(246 703)	(238 758)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	207 792	165 924
Sortie de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	(200 202)	(158 023)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux (déficit d'exploitation)	-	8 971
Rentrées de fonds - gouvernement du Canada	3 819	4 270
Intérêts versés sur les emprunts	(541)	(2 537)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28 764	11 860
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	140 805	188 575
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(171 366)	(175 403)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(30 561)	13 172
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(1 797)	25 032
Dette bancaire nette au début de l'exercice	(335)	(25 367)
Dette bancaire nette à la fin de l'exercice	(2 132) $	(335) $
Éléments :		
Encaisse	182 $	490 $
Dette bancaire	(2 314)	(825)
	(2 132) $	(335) $

Les notes complémentaires et le tableau détaillé des opérations font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 juillet 2010

1. La Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ». Ses activités s'échelonnent sur l'année laitière qui débute le 1er août et prend fin le 31 juillet.

En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux, ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre, sous réserve des limites fixées au Canada pour les exportations subventionnées.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale. De même, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada, auparavant intitulée Entente sur la mise en commun de tout le lait, permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et fournissent à la Commission les données et les fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

2. Adoption de nouvelles normes comptables

La Commission a adopté le 1er août 2009 le chapitre 3862 - *Instruments financiers – informations à fournir* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) tel que publié en juin 2009. Les modifications apportées au chapitre exigent la présentation d'informations sur les évaluations des instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. La norme exige maintenant une hiérarchie à trois niveaux pour les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, selon l'importance des données utilisées pour évaluer les justes valeurs. Pour le premier exercice d'application, les dispositions transitoires n'exigent pas la présentation d'informations comparatives.

Ces nouvelles normes ont exigé la présentation d'informations additionnelles dans les états financiers (voir la note 13), mais n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Commission pour l'exercice courant.

3. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR). Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui est le prix d'achat, et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, à l'exception des stocks du plan B, dont les coûts individuels sont identifiés spécifiquement. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation à leur valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le coût d'achat. La reprise est constatée comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks.

Les stocks ne comprennent pas les frais d'entreposage, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Revenus

Les ventes sont comptabilisées comme revenus lors de l'expédition des produits.

Coût des ventes

Les produits achetés par la Commission dans le cadre des Programmes intérieurs de saisonnalité, à des fins d'exportation ou pour le marché de l'alimentation animale sont acquis aux prix qu'elle fixe elle-même. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Mise en commun des revenus du marché

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation qui leur sont versés représentent une redistribution des revenus du lait parmi les provinces et sont comptabilisés en fonction de la production et de l'utilisation du lait déclarées par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Une portion fixe, qui représente la quote-part des frais d'administration prévus par la Commission et des frais de possession estimatifs pour le maintien du niveau normal des stocks de beurre assumée par les agences et offices provinciaux de mise en marché, est retenue sur les revenus redistribués pour financer ces charges d'exploitation ainsi que tous les frais de possession du beurre excédentaire et les dépenses recouvrables que les comités pourraient engager au cours de l'exercice (voir la note 10). Cette portion fixe est établie chaque année par le CCGAL.

Provision pour la marge payable aux agences et offices provinciaux / recouvrement du déficit d'exploitation auprès des agences et offices provinciaux

L'excédent d'exploitation découlant des activités de mise en commun est passé en charges et comptabilisé comme passif de l'exercice où l'excédent est obtenu. Les sommes recouvrées sur les pertes d'exploitation sont comptabilisées comme revenus sur approbation du CCGAL.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les comptes fournisseurs et les comptes clients libellés en devises sont ajustés selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change connexes sont constatés dans les charges d'exploitation.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessous et la note 13 – Instruments financiers – *risque de change*).

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers, à l'exception des emprunts auprès du gouvernement du

Canada qui sont des passifs financiers découlant d'opérations entre apparentés (voir la note 15), sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission.

Classement

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Créances	Prêts et créances
Dette bancaire	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction
Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation et le résultat étendu.

Prêts et créances
Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs
Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers, sauf les instruments dérivés.

Coûts de transactions
Tous les coûts des transactions attribuables à des actifs ou des passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont inscrits au bilan dans l'exercice où ils sont engagés. Les coûts de transaction attribuables à des actifs ou des passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La Commission utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectuées ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser les dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La Commission ne désigne pas ses contrats de change à terme comme éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses opérations futures selon le chapitre 3865, *Couvertures, du Manuel de l'ICCA* et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont inscrits au bilan à la juste valeur comme actifs lorsque les contrats procurent un gain ou comme passifs lorsque les contrats enregistrent des pertes. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans les charges d'exploitation.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite
Tous les employés admissibles de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime ») administré par le gouvernement du Canada. Même si le Régime est un régime à prestations déterminées, il répond à la définition d'un régime multi-employeurs, qui est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, car la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour le comptabiliser comme régime à prestations déterminées. Les cotisations de la Commission représentent son coût entier comme employeur. Ce montant est un

multiple des cotisations exigées des employés et pourrait changer au fil du temps selon les résultats du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et elles représentent son obligation totale en matière de prestations de retraite. La Commission n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Indemnités de départ

Les employés admissibles ont droit à des indemnités de départ en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi. Le coût des indemnités est constitué au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à leur obtention. L'obligation au titre des indemnités de départ est calculée au moyen du ratio utilisé à l'échelle du gouvernement pour le passif au titre des indemnités de départ des employés de la fonction publique appliqué aux salaires bruts de la Commission.

Autres régimes d'avantages sociaux futurs

La Commission n'a aucune obligation liée aux autres avantages sociaux futurs accordés aux employés qui ne sont plus en poste ou aux employés à la retraite.

Programme de bourses

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. La valeur des stocks, des prestations de retraite, des indemnités de départ et des instruments dérivés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations de l'exercice. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

Normes comptables à venir

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») a publié une modification de la Préface des normes comptables pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Lors de cette modification, le CCSP a supprimé la catégorie des organismes publics de type commercial (« OPTC ») et les entités classées comme OPTC ont dû être reclassées.

À la suite de cette modification, la Commission a déterminé que la catégorie qui s'applique à son cas est celle des autres organismes publics (« AOP »). Les AOP sont tenus de choisir entre les normes du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* et les Normes internationales d'information financière (IFRS) le référentiel comptable qui est le plus approprié pour répondre aux besoins et aux objectifs des utilisateurs de leurs états financiers. La Commission adoptera les IFRS comme référentiel comptable à compter d'août 2011 pour répondre aux besoins et aux objectifs des utilisateurs de ses états financiers.

La Commission est en train d'effectuer une analyse approfondie de chacune des normes IFRS pertinentes qui pourraient avoir une incidence sur ses méthodes comptables et, par conséquent, sur ses états financiers, lors du passage à ces normes. Selon l'examen effectué à ce jour, la Commission ne prévoit pas que les changements nécessaires auront un effet important sur ses résultats financiers.

4. Stocks

	2010	2009
	(en milliers)	
Beurre	99 135 $	108 337 $
Poudre de lait écrémé	36 952	49 576
	136 087	157 913
Moins : dépréciation des stocks	(859)	(3 292)
Valeur nette de réalisation totale	135 228 $	154 621 $

Les stocks de la Commission comprennent 10 905 tonnes de beurre du plan B et 1 635 tonnes de poudre de lait écrémé du plan B (contre 11 818 tonnes et 1 260 tonnes, respectivement, en 2009), d'une valeur totale de 77,45 M$ et de 10,10 M$ respectivement (contre 84,32 M$ et 7,78 M$, respectivement, en 2009), que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante aux prix de soutien alors en vigueur. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter leur produit, la Commission n'est pas obligée de le revendre. La Commission a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

Le restant des stocks comprend 4 261 tonnes de beurre et 23 179 tonnes de poudre de lait écrémé (contre 3 870 tonnes et 33 354 tonnes, respectivement, en 2009), d'une valeur totale de 21,68 M$ et de 26,85 M$ respectivement (contre 24,02 M$ et 41,80 M$, respectivement, en 2009).

La Commission a comptabilisé une charge dans le coût des ventes dans l'état des résultats et du résultat étendu de 0,63 M$ au cours de l'exercice (3,29 M$ en 2009) pour constater une réduction de la valeur des stocks à leur valeur de réalisation nette (VRN) surtout en raison de la baisse des prix sur le marché d'exportation de la poudre de lait écrémé.

Au 31 juillet 2010, la Commission a toujours une partie des stocks pour lesquels une dépréciation de 3,29 M$ a été comptabilisée au 31 juillet 2009. En raison d'une augmentation des prix de la poudre de lait écrémé sur le marché de l'alimentation animale, une reprise de 0,09 M$ a été constatée sur la dépréciation de l'exercice précédent. Cette reprise a été constatée comme une réduction du coût des ventes à l'état des résultats et du résultat étendu et comme une augmentation de la valeur nette des stocks au bilan.

5. Dette bancaire

Dans le but d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la Commission à établir cette ligne de crédit jusqu'à un maximum de 50 M$. Au cours de l'année laitière, la limite de la marge de crédit de la Commission est demeurée à 5 M$.

La dette bancaire contractée avec cette ligne de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui a varié de 2,25 % à 2,75 % par année (2,25 % à 4,75 % en 2009) au cours de l'exercice.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 175 M$ (150 M$ en 2009), servent à financer les activités de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis, plus un huitième de pour cent. Ces taux ont varié entre 0,30 % et 1,42 % (entre 0,32 % et 3,46 % en 2009) au cours de l'exercice et les intérêts ont totalisé 0,38 M$ (1,79 M$ en 2009).

7. Capitaux propres

La Commission perçoit indirectement des fonds auprès des consommateurs sous forme d'un supplément inclus dans le prix de détail du beurre. Ce supplément sert à financer les frais de possession reliés au maintien du niveau normal des stocks de beurre. Cette somme est comprise dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentées dans l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu. Les bénéfices non répartis à la fin de l'exercice sont constitués des excédents accumulés nets provenant de ce supplément et de ceux qui proviennent des ventes commerciales et qui ne sont pas directement payables aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2010, aucune transaction n'a créé d'autres éléments du résultat étendu et la Commission ne détenait aucun solde d'ouverture ou de clôture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

8. Informations concernant le capital

Le capital de la Commission est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 6) et des bénéfices non répartis. Au 31 juillet 2010, ces éléments totalisaient 98,93 M$ (129,49 M$ en 2009) et 14,92 M$ (12,18 M$ en 2009) respectivement. La Commission n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Le principal objectif de la Commission dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La Commission gère son capital de façon continue, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

9. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des pertes nettes de 0,01 M$ (0,54 M$ en 2009) provenant d'opérations de conversion de devises liées à des opérations réalisées en devises.

Le coût des ventes intérieures comprend des pertes nettes de 0,24 M$ (0,08 M$ en 2009) provenant d'opérations de conversion de devises liées à des opérations d'importation réalisées en devises.

10. Mise en commun des revenus du marché

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation qui leur ont été versés au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2010	2009
	(en milliers)	
Contributions des agences et offices provinciaux	217 069 $	164 211 $
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux	209 561	156 581
Contributions retenues pour financer les charges d'exploitation	7 508 $	7 630 $

Les contributions retenues ont servi à financer les frais d'administration prévus, les frais de possession des stocks de beurre et le remboursement de frais de réunions de certains comités.

11. Frais financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a financé à hauteur de 3,82 M$ (4,27 M$ en 2009) les frais d'administration de 7,80 M$ (8,31 M$ en 2009) de la Commission.

12. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La Commission et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations prévues par ce régime sont basées sur le nombre d'années de service et les revenus moyens au moment de la retraite et sont entièrement indexées sur l'indice des prix à la consommation. Les charges d'exploitation comprennent les cotisations versées par la Commission au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice, qui totalisent 0,55 M$ (0,58 M$ en 2009), soit environ 1,93 fois les cotisations versées par les employés (1,96 fois en 2009).

Indemnités de départ

La Commission offre des indemnités de départ à ses employés selon leurs années de service et leur salaire à leur départ. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit équivalent à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités seront payées à partir des crédits futurs et d'autres sources de revenus. Le tableau suivant présente des informations sur le régime, à la date de clôture.

	2010	2009
	(en milliers)	
Obligations au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 217 $	819 $
Coûts pour l'exercice	98	398
Indemnités versées au cours de l'exercice	21	–
Obligations au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	1 294 $	1 217 $

La Commission a estimé que, sur son obligation totale à la fin de l'exercice, 0,12 M$ (0,02 M$ en 2009) seront exigibles au cours du prochain exercice. Ce montant est présenté dans les autres passifs à court terme au bilan.

13. Instruments financiers

Les activités courantes de la Commission exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la Commission s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-dessous avec ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, telles que celles liées aux taux de change et d'intérêt, influencent les revenus de la Commission ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La Commission mène des opérations internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés au change. La Commission limite ces risques en établissant ses contrats surtout en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la Commission comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La Commission conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.

À la fin de l'exercice, la valeur théorique des contrats de change à terme de la Commission qui étaient toujours en circulation totalisait l'équivalent de 1,4 M$ CA (équivalent de 2,72 M$ CA en 2009). Ces contrats arriveront à échéance d'ici à octobre 2010. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la Commission est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Au 31 juillet 2010, les contrats de change à terme de la Commission s'établissent comme suit :

		(en milliers)	
Ventes de devises	Achats de devises	$ US	$ CA
Dollars américains	Dollars canadiens	1 002 $	1 030 $
Dollars canadiens	Dollars américains	361 $	371 $

Au 31 juillet 2010, l'exposition de la Commission au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

	(en milliers)	
$ CA	2010	2009
Créances (clients)	957 $	797 $
Créditeurs (fournisseurs)	(357)	(434)
Passif dérivé net	(3)	(130)
Exposition nette	597 $	233 $

Selon l'exposition nette au 31 juillet 2010, et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 juillet 2010 aurait augmenté de 3 197 $ (contre une diminution de 110 327 $ en 2009). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait diminuer le bénéfice net de l'exercice du même montant.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier comportant un taux d'intérêt fixe

perde de la valeur à cause d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable cause une augmentation des sorties de fonds à cause d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la ligne de crédit, dont le taux d'intérêt varie en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les taux varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la Commission n'a pas d'autres actifs ou passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la Commission au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La Commission n'est pas exposée à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la fin de l'exercice, quasiment tous les actifs et les passifs de la Commission étaient à court terme et son ratio était de 1,10 (1,08 en 2009). Pour gérer son risque de liquidité, la Commission a accès en date du 31 juillet 2010 à d'autres emprunts pour ses activités commerciales effectués auprès du gouvernement du Canada au montant de 76,07 M$ (20,51 M$ en 2009) et à sa ligne de crédit, pour la mise en commun des revenus du marché, au montant de 2,69 M$ (4,18 M$ en 2009).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la Commission. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, après toute provision pour pertes. La Commission gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 juillet 2010 que 2009, la Commission n'a inscrit aucune provision pour créances douteuses et toutes ses créances étaient exigibles à court terme.

La Commission est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change lorsque l'autre partie manque à son obligation l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable de l'actif dérivé. La Commission gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, toutes ces parties ont respecté leurs obligations financières envers la Commission.

Justes valeurs

La valeur comptable de l'encaisse, des créances, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la date du bilan, aucun montant n'était comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu pour représenter les variations de la juste valeur de ces instruments financiers.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la Commission, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 — techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés de la Commission évalués à leur juste valeur sont classés au niveau 2 de la hiérarchie à la juste valeur. Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers les niveaux 1, 2 et 3 et depuis ces niveaux. En 2010, il n'y a pas eu des transferts entre les niveaux.

14. Engagements

Engagements d'achat

Au 31 juillet 2010, la Commission s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 0,42 M$ (1,65 M$ en 2009) et doivent être réalisés d'ici à septembre 2010.

Bail à long terme

La Commission occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Ce bail, qui vient à échéance en 2012, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. Le ministère AAC a avisé la Commission qu'il a l'intention de renouveler le bail pour une période de 5 ans. Les loyers pourraient être révisés compte tenu du marché locatif, conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les loyers minimaux exigibles totalisaient 0,52 M$ à la fin de l'exercice. En 2012, le bail ne couvrira que huit mois puisqu'il prendra fin le 31 mars.

Au cours des deux prochaines années, les loyers minimaux exigibles sont les suivants :

2011	0,31 M$
2012	0,21 M$

Lait canadien de qualité

La Commission a accepté de financer en partie le programme Lait canadien de qualité, qui vise à aider les producteurs à prévenir, surveiller et réduire les risques pour la salubrité des aliments sur leurs fermes. L'accord sur ce financement, qui est en vigueur depuis le 1er août 2007, a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2012 l'an dernier. Aux termes de l'accord, la Commission versera jusqu'à 300 $ par ferme admissible, ce qui représente un maximum de 4,21 M$ pendant la durée de l'accord. La Commission a versé un total de 0,33 M$ au cours de la présente année laitière (0,17 M$ en 2009).

Fonds d'investissement partagé

La Commission administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologies alimentaires pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. La Commission a engagé à cette fin 2 M$ par année sur une période de trois ans allant du 1er août 2009 au 31 juillet 2012. Elle a versé un total de 0,34 M$ au cours de la présente année laitière.

Financement de la promotion

La Commission s'est engagée à verser jusqu'à 1,71 M$ pour les activités de promotion du lait de consommation à condition que les provinces participantes égalent ce financement. La Commission attribue les fonds aux provinces participantes au prorata de leurs ventes respectives de lait de consommation au cours de l'année laitière précédente. Elle a versé un total de 0,88 M$ au cours de la présente année laitière. L'accord sur ce financement, qui est en vigueur depuis le 1er août 2009, a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2010 durant l'année courante. En 2011, la Commission s'attend à verser une contribution d'un maximum de 0,60 M$ alors que 0,83 M$ sont toujours disponibles pour financer les activités de promotion du lait de consommation.

Financement de la grappe de recherche laitière

La Commission a accepté de verser 1,5 M$ entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2013 pour aider à financer ce projet des Producteurs laitiers du Canada qui est doté d'un budget de 11,8 M$ et qui a été approuvé dans le cadre de l'initiative des grappes agro-scientifiques canadiennes du Programme de stimulation de l'agro-innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le but de cette initiative est d'aider les organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser leurs ressources scientifiques et techniques nationales pour créer des grappes qui soutiendront l'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La Commission a versé un total de 0,5 M$ au cours de la présente année laitière.

Financement du projet d'étude de l'iode

La Commission a accepté de verser un maximum de 0,34 M$ aux Producteurs laitiers du Canada pour financer une analyse des niveaux d'iode dans le lait des réservoirs des fermes laitières durant une période de trois ans allant du 1er août 2010 au 31 juillet 2013. Ces fonds représentent le tiers des coûts estimatifs de l'ensemble du projet, qui sont de 1,0 M$.

Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain

nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire du beurre demeurera à 3 274 tonnes en 2011. Les prix mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers. En 2010, la Commission a déboursé 10,20 M$ pour importer ce beurre (contre 10,98 M$ en 2009).

15. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions commerciales qui s'appliquent aux parties non apparentées. Ces opérations (telles que celles reliées aux régimes d'avantages sociaux, aux locaux et aux services professionnels), sauf les emprunts auprès du gouvernement, sont comptabilisées à leur valeur d'échange et totalisaient 1,62 M$ pour l'exercice (contre 1,65 M$ en 2009).

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 6) sont comptabilisés à la valeur comptable et représentent la plus grande partie des opérations entre apparentés de la Commission.

16. Présentation des états financiers

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS

Exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2010	2009
Ventes et coût des ventes		
Ventes à l'intérieur du pays	241 042 $	209 234 $
Coût des ventes (note 9)	227 535	209 687
Marge (perte) sur les ventes intérieures	13 507	(453)
Ventes à l'exportation (note 9)	23 734	22 663
Coût des ventes	25 165	22 728
Perte sur les ventes à l'exportation	(1 431)	(65)
Total de la marge (des pertes) sur les ventes	12 076 $	(518) $
Charges d'exploitation et autres frais		
Frais d'entreposage	4 381 $	4 383 $
Projets et activités de promotion	2 131	3 230
Intérêts débiteurs (exploitation)	379	1 790
Étude sur le coût de production	817	892
Autres frais de possession	718	632
Aide aux produits laitiers du pays	351	312
(Gains) pertes de change latents sur instruments dérivés	(127)	149
Dons	105	75
Intérêts débiteurs et frais bancaires (mise en commun)	26	24
Autres recouvrement	(300)	(300)
Total des charges d'exploitation et autres frais	8 481 $	11 187 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	5 493 $	5 610 $
Autres charges	2 458	2 804
Recouvrement des frais des services de vérification	(147)	(100)
Total des frais d'administration	7 804 $	8 314 $
Total des charges d'exploitation et des frais d'administration	16 285 $	19 501 $

ANNEXES

Rachelle Richard, Agente des services financiers

ANNEXE 1

SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

Classe	Produits
1(a)	Lait et breuvages faits de lait partiellement écrémé ou écrémé, traités ou non pour l'intolérance au lactose, aromatisés ou non, additionnés de vitamines ou de minéraux ou non, destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires (lait de poule, boisson cordiale, lait fermenté, lait concentré pour fin de reconstitution en lait de consommation)
1 (b)	Tous les types de crème contenant un taux de matière grasse d'au moins 5 % destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires
1(b)ii	Crème fraîche contenant 32 % de matière grasse ou plus utilisée dans la fabrication de produits frais de boulangerie qui ne sont pas admissibles aux permis de classe 5. Toute utilisation de cette classe exige un permis de la classe 1(b)ii.
1(c)	Nouveaux produits 1(a) et 1(b) faits de lait de consommation et destinés à la vente au détail et au secteur des services alimentaires tels qu'approuvés par les autorités provinciales pendant une période de lancement
1(d)	Produits faits de lait de consommation 1(a) et 1(b) et mis en marché à l'extérieur des dix provinces signataires mais à l'intérieur des frontières canadiennes, par exemple, au Territoire du Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et sur les navires de croisière.
2	Tous les types de crème glacée, de mélange à crème glacée, de yogourt, de kéfir, congelés ou non, tous les types de crème acidulée (crème sure), tous les types de mélanges de lait frappé[1], autres produits laitiers congelés et les produits suivants : fudge, poudings, mélanges à soupe, caféinate et desserts indiens
3(a)	Tous les fromages qui ne sont pas identifiés dans la classe 3(b), tous les types de fromage en grains sauf ceux de type brassé
3(b)	Tous les types de fromage cheddar, caillé brassé, fromage à la crème, bases de fromage crémeux (mélanges de fromage), cheddar et types de cheddar vendus frais (voir la définition[2])

[1] Les laits frappés destinés à la vente au détail sont actuellement classifiés comme un produit de la classe 1 au niveau de la MCLO et de la classe 2 au niveau du P5.

[2] Définition d'un fromage apparenté au cheddar : un fromage de nomenclature descriptive sera reconnu comme un fromage de type cheddar aux fins de la classification si c'est un fromage à pâte ferme ou demi-ferme non affiné, à caillé non lavé dont la teneur minimale en matière grasse du lait est de 25 % et la teneur maximale en humidité de 45 %.

Classe	Produits
4(a)	Tous les types de beurre et d'huile de beurre, tous les types de poudre, lait concentré servant d'ingrédient dans l'industrie alimentaire[3], tous les produits qui ne sont pas mentionnés ailleurs
4(a)1[4]	Composants de lait pour la fabrication de caséine présure (sèche ou caillée), de concentré protéique du lait (sec ou liquide) ou de lait écrémé (sec ou liquide) utilisé dans la fabrication d'un produit final non standardisé dans la catégorie du fromage fondu.
4(b)	Lait concentré destiné à la vente au détail, sucré ou non
4(c)	Nouveaux produits de transformation tels qu'approuvés par les autorités provinciales pendant une période de lancement
4(d)	Inventaires et pertes[5]
4(m)	Composants du lait pour les marchés particuliers tels qu'établis de temps à autre par le CCGAL
5(a)*	Fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire de produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(b)*	Tous les autres produits laitiers utilisés comme ingrédients dans la transformation secondaire de produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(c)*	Produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie pour des produits destinés aux marchés intérieur et d'exportation
5(d)	Exportations prévues et autres exportations approuvées par le CCGAL, le total de ces exportations ne devant pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC

[3] À l'intérieur de la MCLO, lait concentré utilisé pour fabriquer d'autres produits laitiers. Dans le P5, on le classifie selon son utilisation finale.

[4] Prix et administration

i. Les offices provinciaux ou les agences fixeront le prix de la matière grasse pour la classe 4(a)1 au prix de la classe 4(a) et le prix des protéines et autres solides de la classe 4(a)1 au prix établi par le CCGAL sur une base semi-annuelle (1er août et 1er février).

ii. La CCL recevra des offices et des agences provinciales les déclarations mensuelles d'utilisation de lait en vue de la mise en commun des revenus. Les provinces conviennent que les revenus de la classe 4(a)1 seront mis en commun au niveau du P10.

iii. La vérification de la classe 4(a)1 sera effectuée par les organismes habituellement chargés de ce travail dans les provinces. Dans le cas des déplacements interprovinciaux du produit, la CCL coordonnera la vérification et l'échange d'information entre les vérificateurs provinciaux. Le transformateur recevant du lait cru utilisé pour fabriquer de la caséine présure (sèche ou caillée) ou du CPL sous la classe 4(a)1 devra fournir des documents pour justifier la demande de composants de lait utilisés dans la fabrication d'un produit final non standardisé dans la catégorie du fromage fondu. Les provinces participantes doivent appliquer des procédures adéquates pour assurer la conformité au sein de cette classe.

iv. La classe 4(a)1 pourra être renouvelée après examen et adoption par le CCGAL d'ici le 1er février 2008.

[5] Pertes : pertes expliquées (décharges, retours de lait de consommation, cuves stériles, etc.)

* Dans le cadre des classes 5(a), (b) et (c) (le Programme de permis des classes spéciales de lait), le lait de transformation est classé et offert pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers à des prix qui varient selon l'utilisation finale. Les quantités de composants de lait offertes sous la classe 5 sont contrôlées au moyen de permis émis par la Commission canadienne du lait.

ANNEXE 2

LEXIQUE

Année laitière
Les principaux éléments du régime de gestion des approvisionnements pour le secteur laitier canadien sont basés sur l'année laitière plutôt que sur l'année civile ou sur l'exercice financier. L'année laitière a été établie afin de coordonner les tendances naturelles de la production de lait et les besoins du marché; elle commence le 1er août et se termine le 31 juillet suivant.

Besoins canadiens
Demande totale de la consommation intérieure plus les exportations planifiées pour tout le lait de transformation.

Besoins intérieurs
Demande totale de la consommation intérieure de l'ensemble des produits laitiers fabriqués à partir de lait de transformation.

Classes de lait
Tout le lait du Canada est classé selon son utilisation (ex. : de consommation, fromage, beurre, etc.). Le prix payé au producteur pour le lait varie selon la classe. Ce système de classification n'est pas lié à la qualité.

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)
Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il voit à la mise en oeuvre du Plan national de commercialisation du lait. La Commission canadienne du lait (CCL) préside et appuie le CCGAL et son Secrétariat, un comité technique qui procure des analyses économiques et conseille les membres du CCGAL. Le CCGAL est composé de représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à titre de membres sans droit de vote. Le CCGAL se réunit quatre fois par année pour aborder et examiner les principaux facteurs économiques et de mise en marché qui influencent le secteur laitier. De plus, il examine et surveille les transactions commerciales et les activités de promotion de la CCL, les systèmes de mise en commun établis pour les revenus du marché provenant de certaines ventes de lait, et les obligations provinciales en matière de répartition et d'utilisation du quota. Le CCGAL établit le niveau cible de la production laitière nationale ou le quota de mise en marché (QMM).

Gestion des approvisionnements
La gestion de l'offre est un système qui régit la production du lait par des quotas de production à la ferme. La taille du quota dépend de la demande pour le lait et les autres produits laitiers.

Lait de transformation
Lait vendu pour la transformation en produits laitiers tels que le beurre, le fromage, la crème est glacée et le yogourt.

Plan national de commercialisation du lait
Le Plan national de commercialisation du lait est l'entente fédérale-provinciale qui régit la mise en oeuvre du système de gestion des approvisionnements du lait administré par le CCGAL. Toutes les provinces canadiennes sont signataires du Plan national.

Prix de soutien
Prix auxquels la CCL offre d'acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits au pays dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité. Ces prix de référence pour le commerce de gros de produits laitiers influencent indirectement les prix de gros de tous les produits laitiers de transformation. Ils sont établis à des niveaux permettant aux producteurs d'obtenir un revenu équitable.

Producteurs laitiers
Les producteurs laitiers possèdent et exploitent des entreprises agricoles qui comprennent un troupeau de vaches laitières et expédient leur lait.

Quota de mise en marché (QMM)
Le niveau cible de la production nationale de lait de transformation est communément appelé le QMM. Ce niveau fait l'objet d'une surveillance constante et il est rajusté, au besoin, afin de refléter les variations de la demande intérieure pour les produits de lait de transformation sur la base de matière grasse, de même que les changements dans les activités d'exportation prévues. Le CCGAL applique les dispositions du Plan national de commercialisation du lait pour établir les parts provinciales du QMM. Chaque province répartit sa part du QMM entre ses producteurs selon ses propres politiques.

Surplus structurel
Les quotas de production de lait sont mesurés en kilogrammes de matière grasse. Au Canada, la demande de matière grasse est plus forte que la demande de la portion non grasse du lait. Par conséquent, il y a un surplus de composants non gras du lait, principalement sous forme de poudre de lait écrémé.

Transformateurs
Les transformateurs sont des entreprises ou des coopératives qui achètent le lait cru et fabriquent du lait et de la crème de consommation ou d'autres produits laitiers.

Transformateurs secondaires
Ces entreprises utilisent du lait ou d'autres produits laitiers pour fabriquer d'autres produits alimentaires vendus au détail.